

toujours persisté dans les mêmes sentiments; qui, pour inspirer à leurs enfants le respect, la vénération qu'ils doivent à l'Écriture, n'ont cessé et ne cessent encore de nos jours de leur répéter cet axiome: *Qu'il n'y a pas une lettre dans toute la loi dont de grandes montagnes se dépendent* (1).

Le reproche véritablement fondé qu'on doit faire uniquement aux Juifs des temps qui nous occupent, est qu'ils méconnaissent le vrai caractère de la religion. *C'était une race qui se croyait pure, qui néanmoins n'avait point été lavée de ses taches* (2). Elle manqua le grand objet auquel visait la loi, les prophètes et le reste de l'Écriture (5). Toute la mission du Fils de Dieu tendait à lui faire connaître le Désiré des nations. Les Juifs eurent le malheur de rejeter cette pierre qui devait faire la tête du coin, comme s'exprime l'Écriture (*Math. XXI. 42*); aussi Dieu leur ôta-t-il son royaume et le donna-t-il à un peuple qui en produirait les fruits (*Ibid. 45*).

Ce qu'il y a d'essentiel à observer depuis le rétablissement des Juifs dans les terres de leurs pères,

(1) Non est in lege vel litterula una a qua montes magni non dependant. Joann. Plantavi, episcop. Iudovensis, in *Florilegio rabbinico*, page 15, num. 95.

(2) *Prov. XXX. 12*.

(3) *Finit enim legis, Christus. Ad Roman. X. 4*; *Necesse est impleri omnia que scripta sunt in lege Moysi, et prophetis, et psalmis, de me. Luc. XXIV. 44*.

SECONDE EPOQUE.

DE L'INTÉGRITÉ DU TEXTE HÉBREU DEPUIS JÉSUS-CHRIST JUSQU'AU TEMPS D'ORIGÈNE.

Les différentes matières que nous venons de traiter doivent faire sentir que lorsque Jésus-Christ parut sur la terre, l'original des livres saints du Vieux Testament se trouvait à couvert de ces altérations dangereuses, et que l'ignorance et la malice humaine auraient pu y introduire pendant tout le temps que dura l'économie mosaïque. Les promesses que le Sauveur a faites à son Église, la nature de l'ancienne dispensation, les monuments de la nation juédique nous ont présenté des preuves toutes analogues à ce grand objet. Elles nous ont paru les plus capables de nous rassurer sur un point qu'il importe tant à la religion de mettre hors de toute atteinte. La tradition est venue quelquefois à notre secours. En un mot, nous avons tâché de ne rien oublier d'essentiel pour que tout concourût à constater l'intégrité et la pureté de ce texte de nos Écritures, dans l'intervalle de temps que nous nous sommes prescrit. Les siècles que nous allons envisager, embrasseront des matières également intéressantes.

Quelques-unes des considérations que nous avons déjà touchées, quoique assez rapidement, paraîtront

c'est encore que la Providence n'opérait plus les mêmes miracles en leur faveur, tels qu'ils les avaient vus arriver du temps de Moïse, des juges et des rois. Mais la main de Dieu se faisait également sentir sur son peuple. Elle releva cette nation, elle la soutint jusqu'au terme marqué dans les divers décrets. Enfin le Seigneur la rejeta, parce que tout était accompli comme l'avaient prédit les prophètes. Dieu lui a laissé cependant le même dépôt des oracles et tout le corps des livres saints (1), comme un témoignage toujours subsistant de son infidélité (*Deuter. XXX. 19*), et en même temps comme une preuve certaine et infaillible de la vérité et de l'authenticité des mêmes Écritures.

C'est Moïse lui-même, disait Jésus-Christ aux Juifs de son temps, c'est Moïse en qui vous mettez toute votre espérance, qui s'éleva contre vous devant mon Père pour vous accuser; car si vous croyiez Moïse, vous me croiriez aussi, puisque c'est de moi qu'il a écrit (*Jean. V. 45-47*).

Interrompons le fil de nos considérations pour fixer davantage l'attention du lecteur.

(1) *S. Augustinus, De consensu evang.*, lib. I, c. 28, n. 40; *Enarr. in Ps. XI, et LX; de Civ. Dei, I, IV, c. 54; Contra Faustum*, lib. XII, cap. 25, oper. edit. Bened., tom. III, part. 2, col. 18, tom. IV, col. 555 et 554, tom. VII, col. 114, tom. VIII, col. 258; *S. Thomas, in Epistol. ad roman.*, cap. 9, lect. 2, edit. Lugdun., 1689, pag. 98, col. 2.

anticiper sur l'époque dans laquelle nous aurions dû nous renfermer; c'est qu'elles étaient en quelque façon trop liées aux autres pour les séparer: elles servaient comme de préliminaire à tout ce que nous avons dit touchant l'état d'intégrité où étaient nos Écritures hébraïques avant et après la captivité de Babylone. De ces considérations générales nous avons même tiré des conséquences, qui peut-être eussent été mieux placées sous la seconde époque; c'est encore qu'elles étaient touchant le sujet, et qu'elles étaient très-propres à montrer tout l'odieus des principes opposés. Ces diverses preuves réunies ensemble auront donné plus d'appui aux remarques que nous avons faites dans notre premier mémoire sur la pureté de nos originaux sacrés.

Avant de nous occuper entièrement des siècles qui nous restent à parcourir, et afin de ne plus revenir sur nos pas; examinons d'abord si les Juifs qui vécurent dans les premiers temps du christianisme eurent autant de zèle pour la conservation de leurs livres saints, qu'en avaient témoigné leurs ancêtres. De cette question nous passerons à d'autres principes qui as-

suront de plus en plus à nos divines Écritures hébraïques toute leur intégrité essentielle.

Je ne disconviens point que plus d'un auteur (1) n'ait écrit que les SS. Pères ont accusé les Juifs des premiers siècles du christianisme d'avoir corrompu leur propre texte hébreu en haine de la religion chrétienne; mais l'extrême délicatesse des Juifs de tous les temps sur l'Écriture sainte, dément absolument ces sortes d'accusations. Ceux des Pères (2) qui paraissent avoir fait de pareils reproches, ne jugeaient de ces prétendues altérations que relativement à la version des LXX interprètes, qu'ils comparaient avec les traductions grecques d'Aquila, de Théodotion et de Symmaque, dans lesquelles ils trouvaient des endroits dignes de leurs animadversions (3).

C'était un sentiment presque généralement reçu des Pères de la primitive Église, que la version des Septante avait été faite par une inspiration spéciale du St.-Esprit. Aussi la plupart de nos anciens docteurs la regardaient-ils comme l'unique règle de leur dispute contre les Juifs. Ceux ci au contraire, selon la remarque de M. Simon (4), opposaient constamment l'exemplaire hébreu comme l'original auquel il fallait avoir recours pour décider les questions qui étaient en controverse. De là on s'imaginait que tout ce qui était dans cette version, et qui ne se trouvait point dans le texte hébreu, avait été malicieusement retranché par les Juifs. En considérant l'état de la question sous ce point de vue, qui est le seul véritable, il n'est

(1) Je connais peu d'auteurs qui aient plus fait valoir cette accusation, et qui ne se trouvent point dans la matière plus de passages des SS. Pères, et même des docteurs catholiques anciens et modernes, sans en excepter encore les protestants, que la fait de nos jours le P. Bonaventure Setaro, franciscain réformé. Pour ne point surcharger mes remarques de citations, ce sera assez de renvoyer à l'ouvrage de cet écrivain, dont je dirai bientôt un mot dans une de mes notes. « *Triplex Bibliæ-Critica demonstratio, in qua Biblia Sacra vulgæ editionis Sixti V jussu recognita, et Clementis VIII auctoritate edita, non vitiosa demonstratur adeo ut sit probata difficile, vel unicam mendam in ea reperiri correctione dignam, adversus neotericos criticos heterodoxos dignitatem ejus frustra insectantes, elucidata à R. P. Bonaventura (Setaro), à Magdalono, lect. emerit. PP. Reformat. S. Francisci provincie Neapol., Venetiis 1760, cap. I, § 2, 5 et 4, pag. 104, seq.* »

(2) *S. Justinus martyr. Dialogus cum Tryphano*, oper. edit. Paris. 1615, pag. 297, B; *S. Irénéeus, lib. IV advers. hæres.*, cap. 25, oper. edit. Coloniae Agrip. 1596, pag. 542; *Tertullianus, de Habit. mulier.*, cap. 5, tom. II, oper. edit. Paris. 1608; *Origènes, homilia 12 in Jerem.*, lib. I contra Celsum, et in *epistola ad Africanum*, oper. edit. Paris. 1608, tom. I, pag. 585, F; tom. II, pag. 425, C., et *ibid.*, post eund. *Philocalia*, pag. 38, L.; et autres Pères dans l'ouvrage que je viens d'élever du P. Setaro, dont j'enregistre ces citations. Il aurait pu y ajouter Euseb. *Histor. ecclesiast.*, lib. IV, cap. 18, pag. 180. Voy. Rob. Bellarmin., *de Verbo Dei*, lib. II, cap. 2, Brian. Walton, *Prolegomena*, cap. 8, § 2, pag. 59.

(3) Voy. *Præfatio editioni romanæ LXX interpretum præmissa*.

(4) *Histoire critique du Vieux Testament*, liv. I, ch. 17, pag. 100.

point difficile de rendre raison des reproches que les Pères semblent faire si fréquemment aux Juifs de leur siècle d'avoir falsifié l'original de nos Écritures de l'ancien Testament.

Dans ces mêmes siècles du christianisme les Juifs se voyaient encore extrêmement pressés par les docteurs chrétiens, qui ne cessaient de leur opposer des passages très-précis tirés de la version des LXX. Ils s'attachèrent donc plus que jamais à examiner la vérité de cette version de laquelle s'étaient servis jusqu'alors ceux de leur nation qui étaient dispersés parmi les peuples de la domination grecque. Ils firent plus; ils crurent devoir récusar l'autorité d'une traduction où les SS. Pères trouvaient des armes si propres à les terrasser; et pour éluder en quelque façon la force des preuves que les chrétiens y puisaient, ces mêmes Juifs qui suivaient ce texte grec de nos Écritures, leur opposèrent bientôt d'autres traductions grecques qu'ils firent sur l'hébreu, telles qu'étaient celles d'Aquila, de Théodotion et de Symmaque.

Comme la seconde version d'Aquila, dont les Juifs faisaient beaucoup d'estime (1), pervertissait (2) dans

(1) *Sic enim Aquila, hebraice dictioni serviens, reddidit quem Judæi Scripturam studiosius interpretatum esse credunt, et quo maxime uti solent hebraice lingue Imperii, utpote ceteris omnibus melius sensum assensuto*: *Origènes, epistola ad African.*, operum, tom. I, edit. Paris. 1753, pag. 43, seq.; *Humphredus Holy, de Textibus Bibliorum originalibus et de versione Vulgata*, lib. III, part. I, cap. I, § 3, pag. 577.

(2) Je n'en citerai ici qu'un seul exemple assez remarquable au sujet de la célèbre prophétie d'Isaïe, chap. VII, vers. 14; l'original hébreu porte: *Ideo dabit Dominus ipse vobis signum: Ecce virgo parvians et pariet filium, et vocabis nomen ejus Emmanuel.* Ce qu'Aquila et Théodotion ont rendu de la manière suivante: *Et propterea dabit Dominus ipse vobis signum: Ecce adolescentula in utero concipiet et pariet filium, et vocabis nomen ejus Emmanuel.* Notre Vulgate a rendu parfaitement le sens de cet oracle: *Propter hoc dabit Dominus ipse vobis signum: Ecce virgo concipiet et pariet filium, et vocabitur nomen ejus Emmanuel.* Symmaque n'a pas été plus sincère qu'Aquila et Théodotion en traduisant comme eux le mot de עַלְמָלָה par celui de *Neacis*, terme susceptible d'une double signification, et qui élude par conséquent toute la force de l'oracle. Ces interprètes ont eu de conserver le *vocabus* des LXX, qui signifie une *Virge* proprement dite. Ainsi les SS. Pères avaient raison de réclamer contre cette façon de traduire. S. Jérôme entra autres dit (*adversus hæreses lib. III, cap. 14*) que cette traduction est absolument fautive: *Non est vera interpretatio: Ecce adolescentula, ut Theodotion Epiphanius et Aquila Ponticus sunt interpretati. Hinc Eusebius ex Joseph natum dicit.*

Je ne puis déguiser que S. Jérôme a dit, en parlant de la version d'Aquila, que l'ayant confrontée avec le texte hébreu pour voir si les Juifs n'auraient rien changé dans les Écritures en haine de Jésus-Christ, il avait ingénument qu'il y trouve bien des choses propres à confirmer notre foi: *nam pridem cum volumibus Hebræorum editionem Aquilæ conficere, ne quid forsitan propter odium Christi synagoga mutaverit: et, ut antice menti lateat, que ad nostram fidem pertinere corroborandi plura reperio. Epistola 24 ad Marcellam, op. er. tom. IV, part. II, col. 61, edit. D.*

certaines endroits le véritable sens que les LXX avaient attaché aux oracles des prophètes, les Pères prenaient de là un motif suffisant de se récrier contre l'infidélité de cette nouvelle traduction, qui, pour être trop littérale, devait être nécessairement obscure et présenter des idées susceptibles de fausses interprétations.

Il ne s'agissait donc point, dans cette controverse entre les Juifs et les docteurs chrétiens, si les premiers avaient effectivement corrompu les textes originaux de nos Écritures; l'objet de la dispute roulait seulement sur les traductions qu'en avaient faites les Juifs (1). C'est en ce sens que les Pères pouvaient très-bien les accuser de pervertir nos livres sacrés. Ne serait-ce point aussi un reproche qu'on pourrait faire avec toute justice aux Juifs de nos jours? Ignore-t-on que dans leurs versions, comme dans leurs commentaires, ils ne cherchent qu'à égarer la force des termes ainsi que le poids des témoignages

Martianei. Ce S. docteur était assurément un excellent juge sur cette matière. Il avait sous les yeux la version d'Aquila, dont nous n'avons de nos jours que des fragments échappés à l'incendie des siècles: ce qui est cause qu'il nous est presque impossible de bien apprécier le vrai mérite de cette ancienne version. Cependant S. Jérôme lui-même n'a pas été trop constant dans le jugement que je viens d'en produire; c'est qu'il avait trouvé Aquila en faute dans plus d'un endroit de sa traduction. Le témoignage favorable qu'en a porté le S. docteur prouve toutefois qu'Aquila s'était piqué de traduire littéralement son texte hébreu; et que pour ne pas paraître faire violence à l'original, il se vit obligé de laisser dans sa version bien des passages très-avantageux aux chrétiens. On peut dire la même chose des deux autres traductions de Théodotion et de Symmaque. Je ne nierais donc point, après quelques Pères, que la version d'Aquila ne fût en général assez exacte; mais je ne vois pas aussi comment on oserait se refuser aux témoignages de toute l'antiquité ecclésiastique, qui a tant blâmé la même version. (Voy. Guilelm. Cave *Scriptorum ecclesiasticorum historia literaria*, edit. Oxoniens. 1740, tom. I, pag. 54.) Le savant père de Montfaucon en convient lui-même, tout porté qu'il est à excuser Aquila, dans ces beaux Prolegomènes qu'il a mis à la tête de son édition des Hexaples d'Origène (cap. 4, pag. 49.) Il est donc vrai de dire que si les Pères se sont tant récriés contre la version de ce dessinateur du christianisme, c'est uniquement parce qu'il l'avait entreprise pour s'inscrire en faux contre l'autorité de certains oracles, qui conservaient toute leur force dans le texte hébreu, comme dans la version des LXX; et que son but était de décréditer cette dernière version, dont les Pères se servaient avantageusement contre les Juifs de leur siècle. Cela n'empêche pas, qu'à l'exemple d'Origène, Eusèbe de Césarée, Théodore, S. Jean Chrysostome, Théodoret, Procope, et même tous les plus savants Pères de l'Eglise grecque n'aient en souvent recourus à la version d'Aquila. Ils n'ont fait que ce que de noscripteurs doivent faire en semblables occasions: Ils l'ont encore louée comme étant plus claire et plus exacte que celle des 70 pour exprimer la force des mots hébreux; mais ils n'ont pas prétendu que cette traduction fut exempte de ces défauts que nous lui reprochons avec tant de justice.

(1) Le savant Huet observe qu'Origène se plaignait que les Juifs avaient corrompu à dessein les exemplaires des LXX. Not. ad *Origenem in Jeremiam*, homilia 16, operum. tom. III, pag. 254; conf. S. Justin Martyr. *Dialogus cum Tryphone*, § 71, operum edit. Paris. 1742, pag. 169; Le P. le Quien, *Antiquité des temps de suite*, chap. 2, pag. 87 et suiv.

que nous présentons les prophéties en faveur du Messie, quelque attentifs qu'ils soient à conserver leur texte hébreu avec la plus scrupuleuse exactitude? Il y a bien de la différence entre falsifier l'original et détourner le sens de l'Écriture pour s'attacher à des interprétations forcées. Quoique ce soit un peu au fait des livres des docteurs juifs anciens et modernes sent toute la force de ce raisonnement.

Ainsi, l'accusation des Pères était d'autant plus fondée, qu'Aquila (1), Théodotion, Symmaque, n'avaient

(1) Il était de Synope, ville du Pont. On rapporte de lui qu'il fut d'abord fort adonné à l'astrologie et même à la magie de ces temps-là. Frappé des miracles qu'opérait les chrétiens, il embrassa le christianisme, mais dans des vues tout humaines. Averti charitablement par les ministres du Seigneur, il déclina de rentrer dans le devoir, aussi se vit-on forcé de l'excommunier et de le chasser de l'Église. Étien loin de le ramener à lui-même ce châtime ne fit que l'irriter de plus en plus contre l'Église de J.-C. Il eut le malheur de renoncer entièrement à la foi des chrétiens et se jeta dans le judaïsme, qu'il professa publiquement et se faisant concroire. (Voy. S. Epiphanius, de *Ponderibus et Mensuris*, § 15, operum. tom. II, ex recensione Patavi, Paris. 1624, pag. 17; Euthymius Zigabenus, *Prefatio in Paulum*, in: *varia sacra Stephani Lemoyne*, tom. I, pag. 192.) S. Jérôme nous apprend, dans son commentaire sur le VIII^e chapitre d'Isaïe, qu'Aquila étudia sous le fameux rabbin Akiba, un des plus célèbres docteurs que les Juifs eussent alors. Le disciple fit son ce maître, très-emporié contre le christianisme, tant de progrès dans la langue hébraïque et la connaissance des livres sacrés, qu'il le jugea bientôt capable d'en donner une version grecque (Epiphanius, loc. cit.). Aquila en fit d'abord une traduction, la douzième année de l'empire d'Adrien, l'an de Jésus-Christ 128. Peu content de ce premier travail, il le révisa et publia une seconde version, qui en effet était bien plus correcte, mais il s'y attachait servilement à son texte, soit que le génie hébreu le permit, soit qu'il fût contraint; et l'on a dit que cette version était plutôt un dictionnaire des mots hébreux qu'une traduction, souvent plus obscure que le texte même. (Voy. Richard Simon, *Histoire critique du Vieux Testament*, liv. II, ch. 9, pag. 255; Prideaux, *Histoire des Juifs*, part. II, liv. I, tom. III, pag. 83.) Aussi était-elle barbare dans bien des endroits, comme l'observe S. Epiphane (loc. cit., § 2). S. Jérôme en a porté différents jugements. *Prefat. in Chronica Eusebii*; *Prefat. in lib. Job*; *Commentar. in cap. XLIX Isaïe*; *Lib. de optima Genere interpretandi*, ad *Pannuchium*; *Epistola ad Damasum*; *altera ad Hieronymum*; et *alibi*, operum edit. Paris. 1695, seqq., extra dom. Martini, tom. I, col. 795, tom. II, col. 567 et 707, tom. III, col. 552, tom. IV, part. II, col. 61, 255. Voy. aussi *Origenis epistola ad Africanum*, operum tom. I, pag. 15, seq.; et *Philocalia*, cap. 14, edit. Cantabrig. 1638, pag. 44, sive ejus *Comment. in Genes.* oper. tom. II, pag. 22; Jean Alberti, *Fabricii Biblioth. Græcæ*, lib. III, cap. 12, § 8, vol. II, pag. 552, seqq.; Joan. Gottlob Carpov, *Græcæ sacræ* part. II, cap. 5, § 2, pag. 555, seqq.; Guilelm. Cave, *Scripturæ eccles. Hist. Literar.* tom. I, pag. 54; Joan. Christoph. Wolfius, *Biblioth. hebrææ* part. I, vol. I, pag. 958, seqq.

Théodotion naquit à Ephèse, au rapport de S. Irénée (*Advers. hæreses*, lib. III, cap. 21, operum edit. Paris. 1710, pag. 215) et d'Eusèbe (*Histor. ecclesiasticæ*, lib. V, cap. 8, pag. 221); d'autres le font natif de Synope, ville du Pont (Voy. Humphred. Hody, loc. cit., pag. 579; Guilelm. Cave, loc. cit. tom. I, pag. 78; Joan. Albert. Fabricius, *ubi supra*, pag. 55.) On prétend qu'il fut disciple de Tatien (Voyez l'évangelium

entrepris leurs versions que par un dessein formé de plaie à leurs sectes et de détruire, s'il leur eût été

Nota ad cap. 24 Irenæi, pag. 156; Joan. Alb. Fabricius, loc. cit., pag. 556; Euthymius Zigabenus, loc. cit., § 27; Euthymius Zigabenus, loc. cit., pag. 195.) et même éhionite (Hieronymus in *Catalogo Scriptorum ecclesiasticorum*, ubi de Origene; *Comment. in cap. III Habacuc*, op. r. tom III, col. 1635; Soidas, voce *Épiphanius*, et alii Patres). Il est dit qu'il abandonna toutes ces sectes pour passer dans le judaïsme, qu'il parait avoir professé le reste de ses jours (Epiphanius, *ibid.*). S. Jérôme (*Prefat. Commentar. in Daniel*, oper. tom. III, col. 1635) doute toutefois s'il s'attacha réellement au judaïsme ou s'il ne suivit pas les erreurs d'Éhion. Quoi qu'il en soit, il l'appelle ailleurs un demi-juif et un hérétique qui judaïse. Tel était le caractère des éhionites: c'étaient de faux chrétiens qui, outre leurs erreurs touchant le Messie, qu'ils disaient être né de Joseph, renaient les cérémonies de la loi de Moïse. Théodotion apprit la langue hébraïque, qu'il cultiva avec tant d'ardeur, qu'à l'exemple d'Aquila on lui vit entreprendre une version grecque de l'Écriture. Il paraît qu'il prit pour modèle la traduction des LXX, qu'il suit ordinairement pas à pas, si ce n'est dans les endroits où il juge qu'elle s'éloigne de notre origine I. hébreu. Sa version n'est ni trop libre, comme celle de Symmaque, ni trop littéralement attachée à son texte, ainsi que l'était la traduction d'Aquila (S. Hieron., *Prefat. in lib. Job*; in *Evangelium*; in *Chronica Eusebii*; in *Psalter*; oper. tom. I, col. 795, 1219, 1425; Prideaux, *Histoire des Juifs*, part. II, liv. I, tom. III, pag. 84). Le célèbre P. de Montfaucon observe (*Præliminaria in Hexapla Origonis a se edita*, cap. 7, pag. 57) que Théodotion se montre moins versé dans la langue hébraïque que les deux autres interprètes; mais cela n'empêcha pas que les chrétiens ne l'estimassent et ne le préréfassent sa version. Tout ostend que leur devoir était sa personne, ils profitèrent de son travail et l'eurent publiquement dans l'église sa traduction du prophète Daniel. On sait encore combien Origène faisait de cas de la version de Théodotion, de laquelle il se servit pour remplir, dans ses Hexaples, les lacunes et les vides qu'offrait son exemplaire des LXX.

Un savant a cru que cette version de Théodotion avait paru l'an 175 de Jésus-Christ, vers le temps que Commode fut déclaré successeur de l'empire par Marc Aurèle, son père. *Enchiridionique interpretationem suam Theodotion anno 175, scripsit noster* (Irenæus) *anno sequenti 176 vel etiam 177, jam cohererebant omnia*, dit Dodwel dans ses *Dissertation. in Irenæum*, edit. Oxonii 1689, dissert. 4, § 61, pag. 577; Voy. Joan. Ernest. Grabe, *Prolegomena in Irenæum*, p. 14. Il est certain que cette traduction existait avant que Symmaque entreprit la sienne, comme le dit S. Jérôme dans son commentaire sur le chapitre 58 d'Isaïe. C'est donc une erreur dans les anciens comme dans quelques modernes qui ont cru que la version de Symmaque était antérieure à celle de Théodotion. Quoiqu'il soit douteux en quel temps il faille précisément placer celle-ci, on ne peut nier toutefois que Théodotion n'ait dû la faire avant l'année 176 ou 177, puis, selon le sentiment le plus suivi, S. Irénée composa alors son ouvrage contre les hérésies, dans lequel il est fait mention du travail de ce traducteur. (Voy. Guilelm. Cave, loc. cit., pag. 66 et 78.) L'illustre Huet a soutenu (*de claris interpretibus*, pag. 453) que Théodotion avait laissé deux versions grecques de l'Ancien Testament; mais cette opinion est dénuée de preuves. Sans recourir à la correction que le savant Hody (loc. cit., pag. 584) donne d'un passage de S. Jérôme qui pourrait appuyer ce sentiment, il vaut mieux dire que le saint docteur n'a eu en vue, dans cet endroit, que la seconde version d'Aquila (Joan. Alb. Fabricius, *ubi supra*, pag. 556).

Symmaque était né en Samarie et vivait sous l'em-

possible, l'autorité du texte grec des LXX. Les deux premiers avaient uniquement travaillé leurs versions pour les Juifs, déjà intéressés à décrier cette même version; Symmaque n'avait en vue que de favoriser la secte des éhionites, dont il suivait les erreurs. Quelles qu'aient été ces trois versions dont l'on a porté divers jugements, et que nous ne pouvons apprécier de nos jours que par des fragments qui nous en restent, l'on doit sentir que de tels travaux, entrepris dès les premiers siècles de l'Église, de même que les disputes qui y donnèrent occasion, durent nécessairement contribuer beaucoup à maintenir l'intégrité du texte hébreu: les Juifs et les chrétiens y avaient le plus grand intérêt.

Les Juifs de ces âges furent si éloignés de commettre de pareilles infidélités, que Tryphon ne pouvait dissimuler son étonnement de ce que S. Justin semblait soupçonner les Juifs d'avoir corrompu le texte hébreu. Ce reproche était si sensible à Tryphon, qu'il considé-

pire de Septime-Sévère, qui usura le commandement de la république romaine, l'an 195. Il fut d'abord élevé dans la secte des samaritains (Epiphanius, loc. cit., § 16); son ambition l'éloigna de cette secte, parce qu'il n'avait pu occuper les premières charges de ceux de sa nation, auxquelles il aspirait. Il se réugia chez les Juifs et se fit concroire de nouveau (Epiphanius, *ibid.*; Euthymius Zigabenus, *Prefat. in Paulum. Inter varia Sacra Steph. le Moyne*, tom. I, pag. 192); ce qui paraît incroyable à S. Augustin (*lib. contra Gentesimam*, in Dionys. Petarii *animadversioibus ad libros Epiphanius de Mensur. et Ponderib.*, pag. 400, ad *ed. recentissimos*; conf. Joan. Alb. Fabricius, loc. cit., § 10, pag. 556, not. b.). Il quitta ensuite le judaïsme pour suivre l'hérésie des éhionites, dans laquelle il persévéra (Eusebius, *Hist. eccles.* lib. VI, cap. 17, pag. 278). Dans la traduction grecque qu'il entreprit des Écritures, bien loin de s'attacher servilement à son texte, comme l'avait fait Aquila, il eut principalement en vue de rendre le sens de l'original, qu'il développa, à la vérité, toujours avec élégance, mais quelquefois avec trop de liberté; aussi, sa version n'était-elle pas sans défauts, quoique S. Jérôme en ait fait beaucoup d'éloge (*Non solum verborum exactissimam, sed intelligentiam ordinem sequi*; Hieronymus, *Comment. in Amos III*, oper. tom. III, col. 1593; conf. ejusd. *Comment. in cap. V et XXVI Isaïe*, oper. tom. eod., col. 45; *Quæst. in Genes.*, oper. tom. II, part. I, col. 510; *Comment. in cap. 9, Ecclesiasticæ*, *ibid.*, col. 765; *Prefat. in Chronica Eusebii*). Eusèbe lui-même a dit de Symmaque, (*Comment. in Psalm. XXI*, 51, seq.): *Clarissus Symmachus, admodum mirabiliter Symmachus*, Vid. et in *Psalm. XLVI*, 10.

On a douté si cet interprète n'avait pas fait deux versions de l'Écriture, mais je croirais plutôt qu'il n'avait que retouché son travail. (Voy. Bern. de Montfaucon, loc. cit., cap. 7, § 4, pag. 55.) Symmaque écrivit encore un commentaire sur l'Évangile de S. Matthieu (Eusebius, *Hist. eccles.* lib. VI, cap. 17, p. g. cit.), où il tâchait de donner du poids à l'hérésie des éhionites. Ce que nous venons de remarquer au sujet de ces trois interprètes justifie suffisamment les reproches des SS. Pères; mais ils n'en respectèrent pas moins leur original hébreu, qui était en grande vénération parmi ceux de leurs sectes, quoique leurs versions ne pussent que se ressusciter en quelques endroits des erreurs dont ils étaient infectés. *Judeus Aquila et Symmachus ac Theodotus, judaizantes hæretici, qui sunt recepti, nulla mysteria Salvatoris evadula interpretatione clarant*. Hieronymus. *Prefat. in lib. Job*, oper. tom. I, col. 797.

rait un crime de cette nature comme bien plus énorme que d'adorer le veau d'or, de consacrer les enfants aux idoles, de les faire passer par le feu et de tuer les prophètes (1), tant cette altération lui paraissait incroyable. Il avait donc raison de protester, au nom de tous les Juifs, combien ils étaient incapables d'avoir jamais osé falsifier les Ecritures.

« Si quelqu'un, dit S. Jérôme, s'imagine que les Juifs ont falsifié les livres hébreux dans la suite des temps, il n'a qu'à écouter ce qu'Origène a répondu à cette objection dans le huitième livre de ses commentaires sur Isaïe, où il dit que ni Notre-Seigneur ni les apôtres, qui n'épargnaient pas les autres crimes des docteurs de la loi et des pharisiens, n'eussent jamais manqué de leur reprocher celui-ci, comme le plus énorme de tous (2). » Dans le cas que les Juifs de ces mêmes siècles et des âges postérieurs eussent été capables de corrompre leurs Ecritures en haine de la religion chrétienne, peut-on s'imaginer qu'ils auraient épargné tous ces magnifiques oracles, qui sont le fondement de notre foi et qui heurtent de front leur incredulité, quelques efforts qu'ils fassent pour en étouffer la force? Ils ne l'ont point fait; ils ont donc laissé en leur entier et la loi et les prophètes, et tout ce qui appartient au corps des Ecritures; ils ont mieux aimé nous fournir des armes contre eux, que d'oser porter des mains sacrilèges sur la parole de Dieu.

« De tout temps, dit encore un écrivain de mérite, il y a eu des fidèles ou des Juifs convertis qui ont été savants dans la langue de leurs pères, et qui pouvaient s'élever contre les ennemis de Jésus-Christ, s'ils avaient reconnu de la perfidie ou de la mauvaise foi dans ces incroyables en ce qui regarde les livres hébreux. Ce serait une pensée ridicule de s'imaginer que les Juifs ont abandonné le soin de leurs livres sacrés d'abord qu'ils ont commencé de connaître Jésus-Christ, et que les Eglises ont ouvert leurs bibliothèques à leurs ennemis, quand ils se sont présentés pour corrompre les livres hébreux. Que les Juifs aient donc eu l'envie de corrompre notre texte original ou qu'ils ne l'aient point eue, il est constant qu'ils n'ont jamais été les maîtres de ce qui était entre les mains des chrétiens et des sectaires nazaréens, contre lesquels les Juifs ont vomit tant d'imprécations dans les premiers siècles (3). En effet, comme l'observe notre savant P. le Quien, un aussi grand crime que la falsification

de nos originaux de l'Ecriture n'aurait pas été longtemps caché aux fidèles, si les Juifs l'avaient commis. L'antiquité ne nous en découvre rien; au contraire, les Eglises et les Pères ont toujours respecté ce texte, bien loin de le croire corrompu (4). »

S. Jérôme, dont le témoignage est d'un si grand poids dans cette matière, était si convaincu de la fidélité des Juifs à nous conserver les Ecritures hébraïques, qu'il ne pouvait trop se récrier contre ceux de son temps qui avaient la témérité d'accuser les Juifs d'avoir falsifié leur original. « Si l'on prétend, dit ce Père, qu'une telle altération s'est faite après la venue de notre Sauveur et après que les apôtres eurent prêché l'Evangile par toute la terre, je ne pourrai m'empêcher de me rire de ceux qui croient que notre Sauveur et les apôtres ont cité les écritures en la manière qu'elles devaient être ensuite corrompues par les Juifs (5). »

S. Justin faisait sentir aux Grecs la providence de Dieu sur l'Eglise chrétienne, d'avoir inspiré aux Juifs le désir d'être les fidèles dépositaires des livres du Vieux Testament. La raison qu'il en donne est que si c'était l'Eglise qui tirât de son propre sein ces Ecritures, les ennemis de la vérité auraient quelque prétexte de soupçonner ou de la supposition, ou au moins quelque altération; mais que les tirant de la synagogue, il paraît manifestement que ces saints livres ont été faits en faveur de l'Eglise et de sa doctrine (6).

S. Augustin considérait cette accusation comme absolument dénuée de preuves (4); il nous fait même remarquer qu'il était impossible que les Juifs, dispersés par toute la terre, eussent pu convenir entre eux pour introduire quelque changement dans leur texte. Les Juifs eux-mêmes (5) se servent des témoignages de ce docteur de l'Eglise et de S. Thomas, pour montrer combien ils ont été toujours éloignés de corrom-

(1) Le P. le Quien, *L'Antiquité des temps détruite, ou Réponse à la Défense de l'Antiquité des temps*, Paris, 1695, chap. 5, pag. 77 et suiv.

(2) Sin autem dixerint, post adventum Domini servatores, et praelectionem apostolorum, libros hebraeos fuisse falsatos, eorum tamen non potero, ut salvator et evangelista et apostoli ita testimonia protulerint, ut Judaei postea falsari erant. Hieronymus, *Commentar. in cap. VI Isaïae*, operum tom. III, col. 64.

(3) Quod autem hi libri, qui religionis nostrae principii sunt, etiamnum apud Judaeos asservantur, id providentiae divinae nobis consulens opus existit. Nam ne ex Ecclesia profertentes locum suspicandae fraudis praebamus hominibus nobis obiectantibus cupidis; et ex Judaeorum synagoga eos proferri postulamus, ut in aperte illis libris, qui apud eos asservantur, clare et aperte nostras esse patet leges, quae a sanctis viris ad doctrinam scriptae sunt. S. Justin. Martyr, *ad Graecos cohortatio*, § 15, oper. pag. 17.

(4) Absit ut proleus quisquam, vel Judaeos ejuslibet perversitatis etrope malitia tantum potuisse credere in codicibus tam nullis et tam longe lateque dispersis. S. Augustin, *de Civit. Dei*, lib. XV, cap. 15, oper. tom. VII, col. 592.

(5) Et quia inter gentes (christianos) murmur est et strepitus contra Judaeos, dum dicunt majores nostros corrupisse quaedam verba ex prophetis, etc., propterea constitui nota tibi facere verba principis scripturarum et sanctorum ipsorum, qui vocatur S. Au-

pre les Ecritures hébraïques, confiées à leurs soins. Mais de quoi nous sert-il d'appuyer davantage sur une question dont conviennent les plus savants philologues (1), comme les plus habiles d'entre les docteurs catholiques, tels que Sixte de Sienna, Arias Montanus, Dominique Bannes, et quantité d'autres (2). C'est un fait que le préjugé ou l'ignorance sont seuls capables d'obscurcir ou de faire méconnaître (3). Abandon-

gustinus : refert si tractatu suo qui inscribitur Civitas Dei, lib. XV, cap. 45, sequentia verba : « Incredibile est Judaeorum gentem tam longe lateque diffusam unum consilio conspirare potuisse in conscribendo mendacio, postquam autem illos facere potuisse, annon vel cogitare nefas est quod, invidia agitati contra alios, similitudinibus libris suos sacros corrumperint? Atque sic etiam ait lib. XVIII, cap. 45, quod post exemplar Hebraicum cujus gloriam aeternum custodimus, versio LXX interpretum ceteris omnibus debeat anteponi. Et *Comment. in psalm. XL*, appellat nos *casparios*. Eundem in modum scribit caspius alter Amicus, *Comment. in epistol. ad Romanos*, cap. 9. R. Gedalia ben. R. Jachja, *Catena Traditionis*, edit. Venetice, 1717, Chr. 1587, fol. 69, recto.

(1) Le P. le Quien, dominicain, *Défense du texte hébreu et de la version Vulgare*, servant de réponse au livre intitulé, *L'Antiquité des temps*, etc. (du P. Pezron). Paris, 1690, chap. 4, pag. 70, suiv.; 5, pag. 87, suiv.; 6, pag. 117, suiv.; 7, pag. 154, suiv. Siméon de Muis, *Assertio veritatis I*, operum tom. II, pag. 155, seqq. Jo. Gottlob Carpovius, *Critica sacra*, part. I, cap. 5, § 6, pag. 111, seqq., cap. 6, § 3, pag. 500, seqq. Richard Simon, *Histoire critique du Vieux Testament*, liv. I, ch. 18, pag. 104, suiv., ch. 19, pag. 106, suiv. Peir. Guarini, *Praefat. in grammat. Hebr. et Chald.*, tom. I, pag. 7, seqq. M. Fabré Duguet, *Conférences ecclésiastiques*, édit. de Cologne, tom. I, dissert. 45, pag. 255, suiv. Le P. Martianay, *Bénédictin*, uti supra, ch. 5, § 4, pag. 168. M. Benjamin Kennicott, *The state of the printed hebrew text of the Old Testament, considered*, a dissertation in two parts, C'est-à-dire Examen du texte hébreu de l'Ancien Testament, etc. *Bibliothèque des sciences et des beaux-arts*, janvier, etc., année 1761, édit. de la Haye, part. I, pag. 10, suiv. Rob. Bellarminus, *De verbo Dei*, lib. II, cap. 2. Brianus Walton, *Prolegomena ad biblia polyglotta*, cap. 7, § 5, 4, seqq., pag. 59, seqq. Sixtinus Ananias, *Anabarbatus biblicus*, lib. I, cap. 2, pag. 15, seqq., 1656. Augustus Pfeifferus, *Critica sacra*, cap. 4, sect. 2, quest. 4, édit. Dresdae, 1680, pag. 139, seqq., et cap. 8, sect. 2, p. 399, seqq., Joan. Meyerus, *Dissertatio de vero sensu ספרים הקדש*, *Thesauri novi theol. philolog.*, sive *Silog.*, dissert., etc., tom. I, Ludg. Batav., 1752, pag. 2, seqq.; ahi apud Jo. Christoph. Wolf, *Bibliotheca hebr.*, part. II, pag. 19, seqq. For. M. Fabré Ludovici, *Lettre* dans laquelle il examine si les textes originaux de l'Ecriture sont corrompus, et si la Vulgate leur est préférable. A Caen, 1766, pag. 53, suiv., pag. 59-67.

(2) Voyez Joan. Buxtorfius fil., *Anticritica seu vindicta veritatis hebraica*, etc., Basilee, 1653, dedicat. chart. 5; Joan. Henr. Hottingerus, *Thesaur. philolog.*, lib. I, cap. 2, pag. 152, seqq.

(3) Toute décriée qu'est parmi les vrais sçavants et les bons théologiens l'opinion que je combats, le P. Setaro l'a fait cependant revivre de nos jours dans sa *Triplex biblico-critica demonstratio*, et dans la défense de ce même ouvrage, intitulée : *Risposta apologetica intorno la cen sura de signori protestanti della università di Tubingen sopra il primo tomo della sua opera intitolata : Triplex biblico critica demonstratio*, etc. Napoli, 1761, passim. Dans ces deux ouvrages où l'on trouve plus

non à eux-mêmes tous ces demi critiques, qui ne comptent pour rien tant de témoignages de l'antiquité

d'érudition que de critique, il suppose, avec le ton le plus décisif, notre texte corrompu, même par un dessein prémédité; il y fait un abus continuel et manifeste des témoignages des Pères, pour prouver cette assertion que dément toute l'antiquité juive et chrétienne. Il y entasse une foule d'opinions toutes injurieuses à l'intégrité de cet original du Vieux Testament. Son but est de montrer la vérité et l'excellence de notre Vulgate; en cela il est très-louable. Mais le P. Setaro va sans doute trop loin; il passe les bornes posées par nos pères; il se jette dans des extrêmes; il soutient une très-bonne cause par de très-mauvaises raisons, et ne prend pas garde que pour tant élever toute l'autorité de cette même version, que devient en effet notre Vulgate, si avant S. Jérôme, comme le suppose gratuitement cet auteur, les Ecritures hébraïques étaient corrompues. « Nam si tunc depravati erant, cum Hieronymus translationem edidit, non habet Ecclesia veram Scripturam. Si enim prototypi Hebraei codices depravati tunc erant, cum nostra editio sit ex illis depravata, omnino et ille depravata est et vera incorruptaque Ecclesia caret Scriptura. Quo quid turpius illic, quid insanius?... » Francis. Ric. Agripp. 1599, pag. 157.

Quel qu'ait été le succès de ces deux livres du P. Setaro, qui n'est que l'écho de ce que d'autres écrivains indiscrets ont déjà avancé sur la même matière; on doit se délier d'autant plus de pareils ouvrages, que l'auteur confesse lui-même son peu de savoir dans les langues orientales : Non vha dubio, che confessai e confesso (dit-il), essere ignorantisimo delle lingue orientali. *Jussiva apologética*, § 40, pag. 57. N'est-ce pas s'exposer au mépris des gens éclairés que de vouloir juger d'une matière dont on ignore les premiers éléments? Moins de confiance dans nos propres lumières et moins de prévention doivent nous rendre plus circonspects. « Ecrivains, choisissez toujours des matières qui ne soient point au dessus de vos forces, examinez longtemps ce que vos épaules peuvent ou ne peuvent pas porter. »

Sumite materiam vestris, qui scribitis, equam Viribus, et versate illa quid ferre recusent, Quid valeant, laetari.

Horatius de Arte poetica liber, oper. tom. II, édit. Paris. 1691, pag. 875 seqq. Ce dissertateur, dont je respecte les talents, et dont les vus étaient bonnes, n'edt point dû oublier ce que S. Jérôme, si instruit dans ce genre de littérature, disait de ceux de son temps qui avaient la témérité de décrier l'original hébreu : « Pudet me contentiosis eorum qui hebraicam argunt veritatem. Judaei contra se legunt, et quid pro se sit nescit Ecclesia? *Commentar. in cap. XVII Jeremie*, oper. tom. III, col. 608. Le P. Setaro n'a point dû encore ignorer à quels excès se sont portés les PP. Hardouin et Berruyer dans tout ce qu'ils ont dit touchant notre Vulgate au préjudice de nos textes originaux, qu'ils ont dégradés et dépourvus de leur autorité. Un illustre évêque a si bien vengé ces mêmes textes des atteintes que ces deux trop fameux écrivains leur ont données dans leurs ouvrages, qu'il est inutile de nous arrêter là-dessus. Voyez le *Mandement et instruction pastorale de M. l'Evêque de Soissons*, portant condamnation, 4^e du Commentaire latin du Fr. Hardouin, de la Comp. de Jésus, sur le Nouveau Testament; 2^e des trois parties de l'histoire du peuple de Dieu, par le P. Isaac Berruyer, de la Comp. de Jésus; 3^e de plusieurs libelles publiés pour la défense de la seconde partie de cette histoire, tom. I, édit. de Paris, 1760, in-4^e, part. I, ch. 1

touchant la délicatesse des Juifs de tous les temps et de tous les pays, sur la conservation de ce précieux dépôt, et sur leur respect pour les livres saints.

Rien n'est par conséquent plus vrai de dire que, de quelque côté qu'on se tourne, l'on voit encore une sorte d'impossibilité dans cette prétendue corruption de notre texte original des Écritures du Vieux Testament, depuis la venue de Jésus-Christ.

Allons au-devant d'une autre difficulté, peut-être capable de faire quelque impression sur des esprits superficiels, et qui pourrait répandre des nuages sur les principes que nous avons posés jusqu'à présent au sujet de la pureté et de l'intégrité du texte hébreu.

Je prévois qu'on pourra m'objecter que la religion a une espèce d'écriture vivante, dont l'origine est de beaucoup antérieure aux écrits sacrés; que cette même écriture, qui doit être considérée comme une règle de foi, indépendamment des livres saints consignés dans notre canon, n'est autre que la vérité de la doctrine fondée sur des traditions constantes et véritables. Insistons là-dessus.

L'Église, qui est la dépositaire de cette doctrine, parle d'elle-même dans tous les siècles. Il importe donc peu que nos originaux aient été corrompus ou qu'ils ne l'aient point été avant la venue du Messie, et qu'ils le soient ou ne le soient point, encore de nos jours; puisque dans la supposition qu'il n'existerait point de livres saints, les véritables traditions sur le dogme et sur la morale ne laisseraient pas de se conserver dans l'Église: elle a d'autres écrits, d'autres témoignages qui équivalent à ce corps d'écritures, qui est muet, et ne dit pas tout sans le secours de la tradition (1). Cette objection est plus apparente qu'elle n'est réelle; je vais tâcher de la prouver.

Il est incontestable qu'avant que les auteurs sacrés missent par écrit les vérités révélées, il existait déjà une religion qui date de la naissance même de l'univers, et qui subsistera jusqu'à la consommation des siècles. Jésus-Christ n'est pas seulement aujourd'hui, il était hier, il sera demain comme dans tous les siècles à venir (2). Cette même religion avait nécessairement des dogmes, uniquement appuyés sur la tradition. C'était dans les anciens temps un des moyens qu'avait choisis la Providence pour nous transmettre

pag. 3, seqq., ch. 2, art. 2, pag. 19, suiv., art. 5, pag. 58, suiv. Natalis Alexander, de *Valgata Scriptura versione*, quest. V, in ejusd. dissertat. triade. Paris, 1678, pag. 290, seqq. Fen M. l'abbé Ladvocat, loc. cit., pag. 46, suivantes. Je reviendrai à cette matière sous la 3^e époque.

(1) Voyez le *Ménagement de Mar. de Saisons*, uti supra, part. I, ch. 2, art. 4, pag. 46 suiv. M. de Fitz-James y combat avec force la doctrine nouvelle du P. Berruyer, qui prétendait que les dogmes de la foi ne se prouvent pas directement par l'Écriture; et que l'application que nous donnons à l'Écriture, nous autres catholiques, nous la donnons en conséquence de nos préjugés et de la croyance dont nous sommes prévenus. Cette doctrine, si singulière, n'est que le résultat de l'objection que je me propose.

(2) *Jesús Christus heri et hodie; ipse et in secula.* *Ad Hebr.* XIII, 8.

les vérités révélées. Quand Dieu appela Abraham, il ne lui prescrivit rien de nouveau que la circoncision: ce ordre lui fut simplement communiqué de vive voix. Depuis Adam, où la religion commence, jusqu'à Moïse, on ne voit rien d'écrit au sujet de la révélation, quoiqu'il paraisse que l'écriture fut déjà en usage (1). Jusqu'alors les vérités de la religion avaient

(1) Tous les théologiens conviennent que les vérités de la religion se maintinrent par la seule voie de la tradition jusqu'au temps de Moïse. En effet, nous ne lisons dans aucun endroit de nos écrits sacrés, que les dogmes religieux se trouvaient consignés dans un livre qui fut regardé comme un corps de doctrine par les fidèles de ces premiers temps, avant que le législateur des Hébreux donnât la loi aux Israélites. Nous y apprenons seulement que Dieu s'était révélé anciennement à nos patriarches, plusieurs fois et en différentes manières, selon l'expression de l'Écriture (*Ad Hebr.* I, 1). Il n'est pas douteux que ces mêmes patriarches, remplis de l'esprit de Dieu, ne répandissent les divers enseignements dont ils étaient les dépositaires et les dispensateurs. J'ai observé, que dans ces mêmes âges, le nombre des générations n'était pas bien grand; elles furent plus longues qu'elles ne l'ont été dans la suite: l'histoire antédiluviennne, comme celle des temps qui touchent de près au désastre universel qui arriva sur la terre, ne permet point de douter de ce fait. À la faveur d'une vie de plusieurs siècles, il fut alors aisé de transmettre de vive voix les vérités de la religion. Deux hommes suffirent pour faire connaître à leurs contemporains les révélations que le Seigneur avait accordées à Adam. Suivant le calcul du texte hébreu, préférable à la chronologie samaritaine et à celle des LXX, Mathusalem vécut plus de treis siècles avec notre premier père. Son âge était de cent années à la mort de Mathusalem: Abraham en avait bien autant lorsque Sem mourut. Si d'Abraham, que le Seigneur honora d'une nouvelle révélation, nous venons à Moïse, nous trouverons également que la tradition des vérités saintes pouvait se conserver indépendamment de l'usage de l'écriture. De la mort d'Abraham, arrivée l'an du monde 2187, jusqu'à la naissance de Moïse, l'an 2455, il n'y a qu'un intervalle de 268 années. Nous avons dit qu'Abraham vécut avec Sem, qui fut témoin du déluge. De cette époque, à jamais mémorable pour le genre humain, jusqu'à Moïse, on trouve un espace d'environ huit siècles. Comme Jacob, fils d'Abraham, se trouvait être le bisaïeul de Moïse; car Caath père d'Amram duquel naquit Moïse, était fils de Lévi; quoi de plus facile que de fait à passer de main en main, surtout dans une même la mille consacrée au culte de la religion, que les vérités traditionnelles de la religion qui étaient peu nombreuses, ainsi que le souvenir des événements dont Moïse fait mention?

Il n'est donc point nécessaire de supposer avec quelques auteurs des mémoires particuliers déjà existants, employés par le législateur des Hébreux dans la composition de la Genèse. Un savant écrivain de nos jours, hasardé là-dessus, en 1755, des conjectures qui ne paraissent pas être assez solides. Il les publia toutefois dans la persuasion qu'elles seraient très-avantageuses à la religion, et qu'elles serviraient à écarter ou à éclaircir plusieurs difficultés de la Genèse. Il protesta même, qu'il était prêt à les abandonner si elles se trouvaient fausses ou dangereuses. Il est encore vrai, que des personnes dont la foi n'est point suspecte, telles que MM. Bossuet, les abbés Fleury, le François, dom Calmet et autres, avaient déjà dit que Moïse s'était servi de mémoires plus anciens que lui. Mais l'auteur du livre que j'écris bientôt a fait un tout autre usage

pu aisément se conserver après le déluge, dans les familles de Noé, de Sem, d'Abraham, d'Isaac, de Ja-

co et de ses enfants, qui en transirent le souvenir au peuple hébreu par la tradition. Avant le déluge et venir de tons ces faits intéressants plutôt par la voie d'une tradition écrite que par le simple canal d'une tradition orale? Celle-ci n'avait passé jusqu'à Moïse que par très-peu de mains: elle ne pouvait donc être ni aussi peu sûre, ni aussi obscurcie que le prétend l'auteur.

Supposons néanmoins que Moïse en composant la Genèse eût devant les yeux les mémoires en question; s'ensuit-il de là qu'il en fit usage de la manière que l'auteur des Conjectures le soutient? Quoi! Moïse, qui s'était rendu si habile dans toutes les connaissances (*Act.* VII, 22) et la sagesse des Egyptiens, n'eût présenté à son peuple qu'une histoire toute déconsue d'événements très-intéressants pour la religion! Moïse, cet envoyé de la Divinité, cet illustre personnage à qui Dieu parut immédiatement par lui-même, et qui est si supérieur à tous les législateurs de l'antiquité profane, n'eût donc été, suivant l'hypothèse que nous venons d'exposer en partie, qu'un simple compilateur de quelques faits tous isolés; il n'eût ressemblé qu'imparfaitement des mémoires informés parvenus jusqu'à nous dans le même état de confusion qu'il les avait trouvés! De quel avantage pour la religion peuvent être des conjectures de cette nature, qui, sur de légères apparences, sur des titres sans fondement, enlèvent à ce grand législateur un livre dont il est en possession depuis plusieurs milliers d'années!

Moïse ne pouvait mettre à la tête de ses lois une préface plus digne d'elles et de Dieu, leur auteur. L'histoire abrégée de tous les siècles, telle qu'il nous la décrit dans la Genèse, depuis la création jusqu'à la fin de son ministère, méritait par toutes sortes de raisons de servir comme de préliminaire non seulement au reste du Pentateuque, mais encore à tous les livres sacrés. Tout est grand dans ce livre de la Genèse; tout y intéresse par l'excellence du sujet.

L'origine précise de l'univers, connaissance que l'œil seul du Créateur pouvait avoir; l'état heureux d'innocence dans lequel nos premiers parents sont créés; leur chute volontaire; la multiplication du genre humain; l'invention des arts; les rapides et fastes progrès du péché; le châtiment terrible que l'Éternel présume tirer de la corruption des hommes dans les eaux d'un déluge universel; le renouvellement des sociétés par la conservation d'une famille peu nombreuse échappée à ce fléau; l'uniformité de langage parmi tous les hommes en un certain temps, rompue bientôt par cette même puissance qui règle et modère tout; la dispersion des hommes par toute la terre, d'où naissent les différentes sociétés, les états, les empires; quoi de plus digne d'être transmis à la postérité!

Mais ce qu'il y a de plus important et de plus instructif, la Genèse nous trace l'histoire et la suite de la religion. Moïse a dit sur ces grands objets autant qu'il en fallait pour imprimer fortement dans l'esprit des réalités le dogme de l'unité d'un seul Dieu, créateur et conservateur de l'univers, et pour les nourrir de l'espérance d'un Libérateur destiné à la rédemption du genre humain. Telle est la fin que Moïse se proposa en écrivant la Genèse. Dire que tous ces faits, racontés dans ce livre, sont sans ordre et dans une confusion extrême, c'est laisser à l'incrédulité le fonds d'un système entièrement analogue à ses préjugés et auquel elle ne peut qu'applaudir. Les mêmes difficultés qu'on forme contre la Genèse, peuvent retomber sur les autres écrits du législateur des Hébreux. Dès lors, que devons-nous penser du véritable auteur des cinq livres de la loi?

Thomas Hobbes contestait à Moïse tout le Pentateuque. La raison qu'en donnait cet incrédule est qu'il

pu aisément se conserver après le déluge, dans les familles de Noé, de Sem, d'Abraham, d'Isaac, de Ja-

co et de ses enfants, qui en transirent le souvenir au peuple hébreu par la tradition. Avant le déluge et

venir de tons ces faits intéressants plutôt par la voie d'une tradition écrite que par le simple canal d'une tradition orale? Celle-ci n'avait passé jusqu'à Moïse que par très-peu de mains: elle ne pouvait donc être ni aussi peu sûre, ni aussi obscurcie que le prétend l'auteur.

Supposons néanmoins que Moïse en composant la Genèse eût devant les yeux les mémoires en question; s'ensuit-il de là qu'il en fit usage de la manière que l'auteur des Conjectures le soutient? Quoi! Moïse, qui s'était rendu si habile dans toutes les connaissances (*Act.* VII, 22) et la sagesse des Egyptiens, n'eût présenté à son peuple qu'une histoire toute déconsue d'événements très-intéressants pour la religion! Moïse, cet envoyé de la Divinité, cet illustre personnage à qui Dieu parut immédiatement par lui-même, et qui est si supérieur à tous les législateurs de l'antiquité profane, n'eût donc été, suivant l'hypothèse que nous venons d'exposer en partie, qu'un simple compilateur de quelques faits tous isolés; il n'eût ressemblé qu'imparfaitement des mémoires informés parvenus jusqu'à nous dans le même état de confusion qu'il les avait trouvés! De quel avantage pour la religion peuvent être des conjectures de cette nature, qui, sur de légères apparences, sur des titres sans fondement, enlèvent à ce grand législateur un livre dont il est en possession depuis plusieurs milliers d'années!

Moïse ne pouvait mettre à la tête de ses lois une préface plus digne d'elles et de Dieu, leur auteur. L'histoire abrégée de tous les siècles, telle qu'il nous la décrit dans la Genèse, depuis la création jusqu'à la fin de son ministère, méritait par toutes sortes de raisons de servir comme de préliminaire non seulement au reste du Pentateuque, mais encore à tous les livres sacrés. Tout est grand dans ce livre de la Genèse; tout y intéresse par l'excellence du sujet.

L'origine précise de l'univers, connaissance que l'œil seul du Créateur pouvait avoir; l'état heureux d'innocence dans lequel nos premiers parents sont créés; leur chute volontaire; la multiplication du genre humain; l'invention des arts; les rapides et fastes progrès du péché; le châtiment terrible que l'Éternel présume tirer de la corruption des hommes dans les eaux d'un déluge universel; le renouvellement des sociétés par la conservation d'une famille peu nombreuse échappée à ce fléau; l'uniformité de langage parmi tous les hommes en un certain temps, rompue bientôt par cette même puissance qui règle et modère tout; la dispersion des hommes par toute la terre, d'où naissent les différentes sociétés, les états, les empires; quoi de plus digne d'être transmis à la postérité!

Mais ce qu'il y a de plus important et de plus instructif, la Genèse nous trace l'histoire et la suite de la religion. Moïse a dit sur ces grands objets autant qu'il en fallait pour imprimer fortement dans l'esprit des réalités le dogme de l'unité d'un seul Dieu, créateur et conservateur de l'univers, et pour les nourrir de l'espérance d'un Libérateur destiné à la rédemption du genre humain. Telle est la fin que Moïse se proposa en écrivant la Genèse. Dire que tous ces faits, racontés dans ce livre, sont sans ordre et dans une confusion extrême, c'est laisser à l'incrédulité le fonds d'un système entièrement analogue à ses préjugés et auquel elle ne peut qu'applaudir. Les mêmes difficultés qu'on forme contre la Genèse, peuvent retomber sur les autres écrits du législateur des Hébreux. Dès lors, que devons-nous penser du véritable auteur des cinq livres de la loi?

Thomas Hobbes contestait à Moïse tout le Pentateuque. La raison qu'en donnait cet incrédule est qu'il

pu aisément se conserver après le déluge, dans les familles de Noé, de Sem, d'Abraham, d'Isaac, de Jacob et de ses enfants, qui en transirent le souvenir au peuple hébreu par la tradition. Avant le déluge et

venir de tons ces faits intéressants plutôt par la voie d'une tradition écrite que par le simple canal d'une tradition orale? Celle-ci n'avait passé jusqu'à Moïse que par très-peu de mains: elle ne pouvait donc être ni aussi peu sûre, ni aussi obscurcie que le prétend l'auteur.

Supposons néanmoins que Moïse en composant la Genèse eût devant les yeux les mémoires en question; s'ensuit-il de là qu'il en fit usage de la manière que l'auteur des Conjectures le soutient? Quoi! Moïse, qui s'était rendu si habile dans toutes les connaissances (*Act.* VII, 22) et la sagesse des Egyptiens, n'eût présenté à son peuple qu'une histoire toute déconsue d'événements très-intéressants pour la religion! Moïse, cet envoyé de la Divinité, cet illustre personnage à qui Dieu parut immédiatement par lui-même, et qui est si supérieur à tous les législateurs de l'antiquité profane, n'eût donc été, suivant l'hypothèse que nous venons d'exposer en partie, qu'un simple compilateur de quelques faits tous isolés; il n'eût ressemblé qu'imparfaitement des mémoires informés parvenus jusqu'à nous dans le même état de confusion qu'il les avait trouvés! De quel avantage pour la religion peuvent être des conjectures de cette nature, qui, sur de légères apparences, sur des titres sans fondement, enlèvent à ce grand législateur un livre dont il est en possession depuis plusieurs milliers d'années!

Moïse ne pouvait mettre à la tête de ses lois une préface plus digne d'elles et de Dieu, leur auteur. L'histoire abrégée de tous les siècles, telle qu'il nous la décrit dans la Genèse, depuis la création jusqu'à la fin de son ministère, méritait par toutes sortes de raisons de servir comme de préliminaire non seulement au reste du Pentateuque, mais encore à tous les livres sacrés. Tout est grand dans ce livre de la Genèse; tout y intéresse par l'excellence du sujet.

L'origine précise de l'univers, connaissance que l'œil seul du Créateur pouvait avoir; l'état heureux d'innocence dans lequel nos premiers parents sont créés; leur chute volontaire; la multiplication du genre humain; l'invention des arts; les rapides et fastes progrès du péché; le châtiment terrible que l'Éternel présume tirer de la corruption des hommes dans les eaux d'un déluge universel; le renouvellement des sociétés par la conservation d'une famille peu nombreuse échappée à ce fléau; l'uniformité de langage parmi tous les hommes en un certain temps, rompue bientôt par cette même puissance qui règle et modère tout; la dispersion des hommes par toute la terre, d'où naissent les différentes sociétés, les états, les empires; quoi de plus digne d'être transmis à la postérité!

Mais ce qu'il y a de plus important et de plus instructif, la Genèse nous trace l'histoire et la suite de la religion. Moïse a dit sur ces grands objets autant qu'il en fallait pour imprimer fortement dans l'esprit des réalités le dogme de l'unité d'un seul Dieu, créateur et conservateur de l'univers, et pour les nourrir de l'espérance d'un Libérateur destiné à la rédemption du genre humain. Telle est la fin que Moïse se proposa en écrivant la Genèse. Dire que tous ces faits, racontés dans ce livre, sont sans ordre et dans une confusion extrême, c'est laisser à l'incrédulité le fonds d'un système entièrement analogue à ses préjugés et auquel elle ne peut qu'applaudir. Les mêmes difficultés qu'on forme contre la Genèse, peuvent retomber sur les autres écrits du législateur des Hébreux. Dès lors, que devons-nous penser du véritable auteur des cinq livres de la loi?

Thomas Hobbes contestait à Moïse tout le Pentateuque. La raison qu'en donnait cet incrédule est qu'il

pu aisément se conserver après le déluge, dans les familles de Noé, de Sem, d'Abraham, d'Isaac, de Ja-

depuis cette époque remarquable jusqu'à Moïse, le nombre des générations n'était pas bien grand. Les

livres de Moïse ont été ainsi appelés, non de ce qu'ils aient été écrits par Moïse, mais parce qu'ils rapportent l'histoire de ce législateur. Il y avait toutefois qu'il se pouvait faire que Moïse eût écrit les faits qui sont rapportés dans ces livres : il le faisait même auteur du livre de la loi, qui est compris dans le Deutéronome, depuis le chapitre onzième jusqu'au vingt-septième. *Levitical*, part. III, ch. XXIII, pag. 177.

Isaac la Peyrère, auteur du système des préadamites, embrassa l'hypothèse de Hobbes, quoique avec des changements. L'auteur des *Conjectures* n'a pas été si loin; mais il n'a donné que trop de prise aux fâcheuses conséquences qui suivent de ses propres principes contre tous les livres de Moïse. Selon la Peyrère, les vrais exemplaires des livres de Moïse ont péri; il ne nous en reste que des extraits et des morceaux; encore sont-ils pour la plupart pleins d'obscurités et de confusion, tronqués et mutilés. On y répète souvent les mêmes choses : on y en omet plusieurs. Les faits y sont mis hors de leurs places, et racontés sans suite. *Præadamitæ*, pag. 175, seqq., édit. an. 1655.

Rapprochez ces principes de ceux de l'auteur des *Conjectures* sur le livre de la Genèse, où il trouve à chaque pas des répétitions, des antichronismes ou des renversements dans l'ordre de la chronologie et dans la suite de la narration; qui enfin nous décomposent ce même livre, comme si ce fût un livre ordinaire; qui en sépare tous les différents morceaux, qu'il croit y être confondus; qui tente de réunir ceux qui sont, selon lui, d'une même espèce, de rétablir par ce moyen ces prétendus mémoires originaux, et de les donner à leurs premiers auteurs, par exemple, à Amram, père de Moïse, à Lévi, aïeul d'Amram, etc. Que penser de cette entreprise? L'auteur désavouerait sans doute les conséquences qui peuvent couvrir ses conjectures; mais je sens aussi qu'un incrédule tirerait avantage de ses principes.

On n'ignore point l'hypothèse imple de Spinoza. Ce juif de naissance, ensuite déserter du judaïsme, enfin athée, pour enchaîner sur les systèmes d'Hobbes et de la Peyrère, osa avancer dans son *Tractatus theologico-politicus*, cap. 8 et 9, que le Pentateuque n'est point de Moïse, parce que ces livres contiennent moins une histoire suivie que de simples mémoires. Quelque temps après, que ce trop fameux ouvrage de Spinoza eût paru, M. Simon publia son *Histoire critique du Vieux Testament*, dont nous avons déjà parlé ci-dessus, et dans laquelle, sous un tour nouveau, l'on vit reparaitre le même système. M. le Clerc, qui attaqua si vivement M. Simon dans ses *Sentiments des théologiens de Hollande*, entre autres erreurs qu'il y commit, se jeta dans des excès non moins blâmables touchant le véritable auteur du Pentateuque. Il ne fit aucun cas de l'autorité de Jésus-Christ ni des apôtres, qui citent souvent la Genèse sous le nom de Moïse, parce qu'elle renferme les plus beaux témoignages qu'on aient du Messie : la tradition de tous les temps, qui considère Moïse comme l'auteur des livres qui sont sous son nom, ne l'embarassa point. En un mot, il eut la hardiesse de dire que tout le Pentateuque avait pu être composé, du temps de Josias, par un prêtre israélite, envoyé de Babylone après la destruction du royaume de Samarie, pour instruire les nouveaux colons du pays. *Sentiments*, etc. ut supra, lettre VI, p. 125, suiv.; *Défense des mêmes Sentiments*, par le même auteur, lettre VIII. Voyez aussi ses *Parrhasiana ou Pensées diverses sur des matières de critique, d'histoire, de morale et de politique*, etc., tom. I, pag. 361 et 378, édit. d'Amsterdam, 1701. Il est vrai qu'il ne resta pas longtemps sans sentir le ridicule de ce paradoxe

instructions religieuses pouvaient ainsi se conserver avec toute facilité, sans qu'elles passassent par

qu'il désavoua dans sa troisième dissertation de *Scribere Pentateuchi Mosei*, qui est à la tête de son commentaire sur la Genèse. Il y soutint cependant que Moïse avait fait usage d'anciens mémoires, ainsi que de la tradition de ses pères, pour tout ce qui concernait les choses arrivées avant lui; sentiment qu'il avait déjà adopté Edmond Dickinson (*Physicæ veteris et veritate Tractatus de naturalis veritate hexameri moysi*, etc., cap. 5, § 7, Londini 1702, pag. 22) et Camppeg. Vitringa (*Observation. sacr.*, lib. I, cap. 2, pag. 55; conf. Jean. Christoph. Wolff *Biblioth. hebræa*, part. II, sect. 2, § 5 et 5, pag. 66 et 70; et part. IV, sect. 2, pag. 16).

Du reste, que Moïse ait fait usage de quelques mémoires plus anciens que lui, ou qu'il ne les ait point employés dans la composition de la Genèse; qu'il soit même auteur du Pentateuque ou qu'il ne le soit point, cette question est au fond absolument étrangère à la religion. Il est constant que tout ce qu'il nous a rapporté dans ce livre, il l'a appris par le moyen de la révélation, ou par une tradition qui devait tirer son origine de cette même révélation. Il faut bien remarquer, dit M. Jaquelot (*Traité de la Vérité et de l'Inspiration des livres sacrés*, tom. I, ch. 12, pag. 159), que quelque parti qu'on prenne, la divinité de la religion est certaine, puisqu'il suffit, pour cela, que l'histoire sainte soit véritable. C'est une observation qu'on ne doit point laisser échapper dans nos disputes avec les libertins. Les livres de l'Écriture ne tirent point leur autorité du nom des auteurs dont il a plu à Dieu de se servir pour les écrire; ils la tirent d'eux-mêmes, des choses qui y sont contenues et des caractères de divinité qui ont déterminé l'Église à les recevoir avec un consentement unanime comme la production du Saint-Esprit. Quand même donc le Pentateuque ne serait pas l'ouvrage de Moïse, l'incrédulité n'y gagnerait rien; mais, tout bien considéré, les preuves qu'on produit pour démontrer qu'il en est l'auteur sont si fortes, et les objections qu'on y oppose sont si faibles, qu'un esprit raisonnable ne saurait hésiter sur cette question. Voyez ci-dessus, pag. 71, suiv. M. Chais, *Préface de la S. Bible, avec un commentaire littéral*, etc., tom. I, pag. 159; du Guet, *Traité des Principes de la foi chrétienne*, tom. I, édit. de Paris 1757, part. II, ch. 1, art. 4, pag. 89, suiv.; dom Remy Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, tom. I, ch. 1, art. 2, pag. 11, suiv.; *La Religion naturelle et la révélation, établies sur les principes de la vraie philosophie et sur la divinité des Écritures*, ou *Dissertation philosophique, théologique et critique contre les incrédules*, tom. IV, édit. de Paris, 1756, dissert. 14, sur l'antiquité des livres des Juifs, et sur la preuve que nous tirons de leurs prophéties, art. 2, suiv., pag. 25, suiv.; une foule d'écrivains qui ont écrit sur la religion et qui se sont attachés à prouver que tout le Pentateuque est proprement l'ouvrage de Moïse. On les trouvera cités la plupart dans le supplément au dictionnaire de la Bible du P. Calmet, tom. IV, pag. 22. Il serait bien à souhaiter que le public ne fût pas plus long temps privé de la dissertation que fait notre P. le Quien à l'issue de cette manière, à laquelle il a joint des éclaircissements sur la succession et la suite des prophètes. Ce savant homme est très-connu dans la république des lettres par ses excellents ouvrages, par la profondeur et l'étendue de ses connaissances. Je suis persuadé que cette dissertation, que nos religieux de Paris conservent manuscrite dans leur bibliothèque du couvent de la rue Saint-Honoré, serait reçue avec applaudissement, surtout dans un siècle où l'on ne peut plus multiplier les bons livres en faveur de la religion. Les remarques dont je me suis occupé jusqu'à présent, à l'occasion des conjectures sur les mémoires

beaucoup de mains. Le législateur des Hébreux est le premier des écrivains qui ait recueilli dans la Genèse les

originaux, antérieurs à Moïse, demandant que je m'arrête encore un instant sur un point analogue à l'objet de cette note. L'usage des lettres est très-ancien, et tout paraît nous annoncer qu'il a devancé le temps auquel a vécu le législateur des Hébreux. La religion s'est soutenue dans les premiers siècles du monde jusqu'à Moïse, par la seule voie de la tradition, comme je l'ai déjà dit; mais cela ne prouve pas que des nations polées dès les premiers temps, telles que les Chalcéens, les Égyptiens, les Tyriens et les autres peuples de la Phénicie, ne se servissent de caractères alphabétiques avant que le peuple hébreu reût la loi. Ces deux questions sont absolument indépendantes l'une de l'autre. Moïse est sans doute le plus ancien écrivain dont les livres soient parvenus jusqu'à nous. Dans la supposition que nous connoissons même des écrits d'une date plus ancienne, je ne vois pas encore ce qui pourrait en résulter de défavorable à la véritable antiquité de ce législateur, ainsi que de ses livres. Cette vérité capitale a été si bien démontrée, surtout de nos jours, que nous ne devons jamais employer des preuves qui, par leur faiblesse ou par leur incertitude, sont plus capables de l'obscurcir, de l'ébranler même, que de lui prêter de l'appui. Des écrivains ont cependant entrepris de prouver la grande antiquité de ce législateur, par cette considération, qu'il est le premier qui se soit servi de l'écriture. Voyez Petrus Zornius, *Commentarius in Hebraei Aderitarum fragmenta, prolegomena*, pag. 25; Jacob. Bruckerus, *Hist. critica philosophiæ*, tom. I, lib. II, cap. 7, pag. 256, seq. M. Jaquelot a employé tout un chapitre pour montrer que Moïse a été l'auteur des lettres alphabétiques. *Dissertation sur l'existence de Dieu*, tom. II, dissert. 1, chap. 25, pag. 147, suiv., édit. de Paris, 1744.

Je n'ai aucune difficulté d'accorder à ce savant qu'il n'est aucun passage dans le Pentateuque qui constate évidemment l'antériorité de l'usage des lettres alphabétiques au temps de Moïse; que dans ce qui est rapporté au chapitre XXI, vers. 14, du livre des Nombres, Moïse fait seulement allusion à un simple cantique composé, selon la coutume de ces anciens temps, sur les batailles qui s'étaient données entre les rois des Amorréens et des Moabites; qu'enfin, au lieu du *livre des batailles*, etc., il faut traduire : dans le récit des batailles de l'Éternel. En effet, le mot hébreu עֲדָרָה qu'emploie Moïse peut très-bien s'entendre en ce sens. Mais toutes ces raisons et autres pareilles me paraissent très-insuffisantes pour bien assurer l'hypothèse de M. Jaquelot. Je ne me prévaudrai point ici de la grande antiquité du livre de Job, qui formerait la plus forte objection qu'on pût faire contre cette opinion. J'ai montré ailleurs, s'il est permis de me citer moi-même, que cet excellent poème n'a été composé que vers le temps de Moïse; que du moins nous en ignorons la véritable époque. *Recherches sur l'époque de l'écriture*, etc., où l'on montre l'incertitude des premiers temps historiques des peuples, etc., part. II, pag. 218, suivantes. Si Moïse est l'auteur de cet écrit, comme bien des savants le pensent, il est inconcevable qu'on y suppose l'usage des caractères alphabétiques. Mais j'abandonne cette preuve comme incertaine. M. Jaquelot lui-même (*loc. cit.*, pag. 150) rejette la composition du livre de Job au temps de David ou de Salomon, et conjecture que ce dernier prince en a été l'auteur.

Voyez Jean. Chr. Wolf, *loc. cit.*, part. II, pag. 105. Ce n'est pas que l'usage de la simple écriture alphabétique soit aussi ancien que des auteurs l'ont soutenu. Je ne dirai donc pas avec un habile homme (Edward. Stillingfleet, *Origines sacræ*, lib. I, cap. 1, § 29) qu'Adam en fut l'inventeur, ni qu'elle devança le siècle du déluge, comme l'a dit l'historien Joseph.

grands principes de cette religion, comme seraient les dogmes de la création de l'univers, et de la providence

(Voyez Joan. Franc. Buddeus, *Historia ecclesiastica*, *Vet. Testam.*, périod. I, sive Adamo ad Moysen, sect. 1, § 27, p. 133, seq. Joan. Albert. Fabricius, *Codez pœnicen.*, tom. I, part. 1, ser. 1, pag. 146, seq., 143, seq., 164, seq.). J'ai montré dans le même ouvrage (*part. I, pag. 41, suiv.*), que j'ai déjà cité, ce que je pensais encore de ces fameuses colonnes du pays de Sériad, dont parle cet ancien historien juif, et qu'il dit être échappées aux ravages du déluge. On peut aussi consulter sur le même sujet l'Essai sur les hiéroglyphes des Égyptiens, où l'on voit l'origine et le progrès du langage et de l'écriture, l'antiquité des sciences en Égypte; et l'origine du culte des animaux, traduite de l'anglais de M. Warburton, avec des observations sur l'antiquité des hiéroglyphes scientifiques, et des remarques sur la chronologie et sur la première écriture des Chinois, (par M. de Malespines, conseiller au Châtelet), Paris 1744, tom. I, pag. 177, 180. Le savant traducteur y suit l'opinion de Dodwel, de laquelle j'avais aussi fait mention ci-dessus. Je ne crois donc pas devoir dater de si loin cet ancien usage. Ces deux sentiments ne sont appuyés d'aucune preuve de quelque considération. Il en est de l'écriture comme de tous les arts que les hommes ont inventés pour leur propre besoin. Tout ce qui porte l'empreinte de l'humanité n'a en de faibles commencements : on n'en a vu d'abord que des essais très-grossiers. L'écriture hiéroglyphique, qui est de la première antiquité, a précédé l'alphabétique, et l'on n'est venu à se servir de celle-ci qu'insensiblement. Cette dernière invention, la plus heureuse et une des plus utiles, qui suppose de très-grands efforts de l'esprit humain, ne fut encore peut-être due qu'à un hasard. Il est peu aisé, pour ne pas dire impossible, d'en fixer au juste la véritable époque, et de déterminer quel peuple en a été le premier auteur. Les uns en font honneur aux Chalcéens, d'autres aux Égyptiens. Plusieurs veulent que les Syriens l'aient inventée. Enfin, la plupart en accordent toute la gloire aux Phéniciens, et se fondent sur ces beaux vers de la Piarsale de Lucain :

*Phœnicis primi, famæ si creditur, ausi
Mansuram rudibus vocem signare figuris.
Nondum fœmineæ Memphis contæxere biblos
Novæ : et scribis tantum, volucresque feræque
Sculptaque æræbant magicæ animalia cingens.*

M. Ann. Læmains, de *Bello civili*, lib. III, *cum notis* turior. edit. Amstelod. 1669, pag. 118, seq.

Sans entrer dans une plus longue discussion sur les premiers auteurs de cet art, tout nous porte à croire qu'il est antérieur à la publication de la loi. Si Moïse eût reçu de Dieu une telle invention, il est difficile de s'imaginer que ce législateur eût absolument oublié de prendre des mesures pour faire connaître à son peuple une nouveauté si admirable. Je ne dirai rien ni du cachet de Juda, ni de l'anneau de Pharaon (*Genes XXXVIII, 18; XL2*), d'où l'on peut prouver l'ancienneté de cet usage. L'empreinte de l'un et de l'autre n'était peut-être qu'un simple hiéroglyphe. Qu'il en soit, l'art d'écrire a été connu avant Moïse; et en attendant sans écriture son origine plus récente, il faut absolument s'inscrire en faux contre les observations astronomiques des Babyloniens, les tables remontent bien au delà du temps de Moïse; rejeter tout ce qu'on nous rapporte de l'histoire des Chinois; en un mot, tout ce que les anciens auteurs nous ont transmis, et sur l'antiquité des hiéroglyphes d'Égypte, et sur celle des lettres phéniciennes, soit que ces dernières aient été communiquées aux Grecs par Cadmus, qui ne les aura pas apprises de Moïse, ni des Israélites, soit que les

d'un être souverainement et infiniment sage, vengeur du vice et rémunérateur de la vertu dans une autre vie. Ces grandes vérités d'où résultent tous les devoirs de la créature envers le créateur, avaient été consignées jusqu'au temps de Moïse dans le seul dépôt de la tradition. Il en était de même de la promesse d'un rédempteur, qui dans tous les âges a fait l'espérance des justes. « Quoique Moïse », dit Tertullien, soit le premier qui ait consacré dans ses écrits un temple à au Dieu de l'univers, cependant la date de la nais-

Pélages, longtemps auparavant, les eussent portées en Grèce.

Il est encore une foule de bonnes preuves, toutes analogues à cette assertion, qu'on trouvera discutées en détail dans quantité d'écrivains qui ont traité cette matière. Outre quelques auteurs que j'ai allégués dans mes Recherches sur l'époque de l'équitation, etc., part. I, pag. 207, not., tels que les Shuckford, les Gouge, entre autres, on lira avec plaisir ce que M. Warburton a dit sur ce sujet dans son *Essai sur les hiéroglyphes des Égyptiens*, etc., tom. I, pag. 40, suiv., 92, suiv., 117, suiv., 168, suiv.; *Nouveau Traité de diplomatique*, tom. I, part. II, sect. 2, ch. I, 5, pag. 559 580, suiv.; M. d'Origny, *l'Égypte ancienne, ou Mémoires historiques et critiques sur les objets les plus importants de l'histoire du grand empire des Égyptiens*, édit. de Paris 1762, tom. I, ch. 9, pag. 314, suiv.

La matière m'a entraîné, presque sans le vouloir, hors des bornes que je m'étais prescrites. Je me suis arrêté sur ce point d'antiquité, dans la seule vue de montrer l'instabilité des conséquences qu'on en tire au sujet de Moïse; et combien nous devons peu compter sur les preuves qu'on emploie, pour lui donner tout l'honneur de l'invention de l'écriture. En considérant toutefois l'usage des caractères comme de la plus haute antiquité, je ne crois pas que ce fait appuie beaucoup les assertions de l'auteur des Conjectures sur les mémoires originaux, etc., dont j'ai parlé dans cette note. Il est vrai que, si avant Moïse les lettres alphabétiques ont été inconnues, le système de cet auteur doit crouler nécessairement. Mais en lui accordant l'ancienneté de cette découverte, ses preuves n'en seront pas moins remplies de faiblesse. Qu'on pèse avec attention ses différentes observations, qu'on en rapproche les conséquences, on sentira aisément que cet auteur n'a fait que revêtir une hypothèse dont toutes les parties portent sur des opinions déjà savamment combattues par les défenseurs de nos écrits sacrés, et sur des difficultés toujours apparentes de excellents commentateurs ont parfaitement éclaircies. (Voyez principalement, au sujet des prétendues contradictions des auteurs sacrés, une foule d'écrivains qui ont travaillé à exprimer sur cette matière, et que cite le docteur Fabricius : *Delectus Argumentorum, et Syllabus scriptorum qui veritatem religionis christianæ aduersus atheos, etc., suis incriptionibus asseruerunt*, cap. 29, pag. 520, seqq.) On trouvera même dans le Journal des sçavans, que j'ai cité ci-dessus, et où il y a une analyse de cet ouvrage, des réflexions sensées touchant cette hypothèse de l'auteur. Faute de connaître le véritable génie des Orientaux et de la langue hébraïque, on s'efforce de trouver nos auteurs sacrés en défaut : on invente en conséquence des systèmes; mais enfin ce ne sont que des systèmes ruinés, parce qu'ils sont uniquement bâtis sur le sable. Au reste, je ne saurais le plus mauvais gré, si, avant de terminer cette note, je ne rendais point cette justice à l'auteur des Conjectures qu'onques que Spinoso prétendait tirer du désordre apparent de la Genèse, et qu'il a tené de les détruire lui-même à la faveur de son hypothèse, quelque insuffisante et même dangereuse qu'elle soit d'ailleurs.

sance du Pentateuque n'est pas celle de la connaissance du souverain Être. L'âme est antérieure aux livres inspirés, et dès le commencement de la création, la connaissance de Dieu a été la première perfection de l'âme (1).

Moïse, cet envoyé de la Divinité, en fondant un établissement religieux, ne donnait donc point au peuple hébreu une religion inconnue jusqu'alors. C'était la même qui avait sanctifié les anciens patriarches et les ancêtres du peuple de Dieu. Il y avait par conséquent dans ces premiers âges une religion indépendante des écrits sacrés, qui n'existaient point encore.

Ce que nous venons de remarquer au sujet des principes fondamentaux de la religion judaïque, on peut également le dire des dogmes que Jésus-Christ a daigné nous révéler. La foi de l'Église n'a été d'abord fondée que sur le témoignage de vive voix, que le Fils unique a rendu de ce qu'il avait vu dans le sein de son Père. C'est par la vive voix, comme l'observe l'illustre évêque de Meaux, que s'est fait le parfait développement du mystère d'un Dieu fait homme, qui était cédé sous des ombres et sous des figures dans toutes les générations précédentes (2). C'est sur le même témoignage de vive voix, que les apôtres ont rendu compte de ce qu'ils avaient ou dire et vu faire au Fils de Dieu, qu'ils fondèrent les Églises avant que l'Évangile eût été écrit. Ainsi les vérités chrétiennes ont été crues sans qu'on vit rien d'écrit par les apôtres. La tradition orale était alors la première et unique règle où l'on put découvrir manifestement toute la doctrine que Jésus-Christ avait enseignée.

Mais il était à craindre que la tradition d'une bonne partie de ces grandes vérités ne se maintint pas toujours dans sa pureté primitive : on la vit même s'altérer et se corrompre entièrement. Ainsi la divine Providence ne s'est pas contentée de nous manifester les principes primordiaux de la religion par cette seule voie : elle a jugé à propos de nous envoyer, sous l'économie mosaïque et dans les premiers temps du christianisme, des hommes remplis de l'esprit de Dieu, qui ont fixé les traditions des vérités saintes dans des livres que nous révérerons comme divins. Les égarements des hommes, le monde entier devenu païen, à l'exception d'un petit peuple qui était le dépositaire des volontés du Très-Haut, nous prouvent sensiblement que la seule voie de la tradition était insuffisante.

Ce n'est point en vain que Dieu a fait déposer ses volontés dans des écrits qu'il a dictés lui-même pour

(1) « Nec enim si aliquando posterior Moyses primus videtur in templo iterarum suarum Deum mundi dedicasse, idcirco a Pentateucho tanta agnitionis supputabuntur... Ante enim, quam propheta, Animæ enim a primordio consentia Dei dicitur. » Tertullianus, *adversus Marcionem*, lib. I, pag. 570, édit. Lutet. Paris, 1675.

(2) Voy. *Fragmentis sur diverses matières de controverse; De la Tradition; Œuvres posthumes de M. Bossuet*, tom. II, édit. d'Amsterdam, Paris, 1753, pag. 398, suiv.

nous instruire de nos devoirs. S'il a établi une religion, il n'a pas dû négliger les moyens de la maintenir. Sa divine sagesse n'a donc pu permettre de laisser altérer les monuments de son culte, ni souffrir que des livres d'une si grande autorité fussent mêlés de vrai et de faux. Les mêmes raisons qui nous servent à constater la nécessité d'une révélation, démontrent la nécessité qu'elle nous soit conservée toute pure dans nos écrits sacrés.

Je sens que la seule et véritable Église possède le dépôt de cette révélation. On ne peut nier aussi sans erreur que c'est uniquement de cette Église que les fidèles doivent recevoir les vérités de salut. A elle seule il appartient de nous donner la vraie intelligence des dogmes consignés dans les livres saints. Il n'est point douteux encore qu'indépendamment de l'écriture, il existe une autre règle de foi qui est beaucoup plus ancienne; que sans avoir recours à nos Écritures l'Église peut nous apprendre tout ce qui est nécessaire pour parvenir au bonheur des justes. Mais cette Église a reçu de Dieu même des écrits sacrés dont le dépôt est confié à ses soins (1), et dans lesquels nous puisons des arguments convainquants par eux mêmes (2) en faveur des dogmes du

(1) « Libri sacri Ecclesie curæ et fidei tant commissi sunt, quæ si permiscerit a iudeis corrupti, gravissimè tam sacrum, tam negligenter custodierit. Sed de negligentia in re tanta illam arguere non licet: ergo, » etc. Joannes Ursin, *de Locis theologis*. Dis. er. et. I, de *Scriptura sacra*, quæst. V, tom. I; Jusulis *Flandrorum* 1758, pag. 155.

(2) Le principal objet de mes notes est de développer jusqu'à un certain point ce que je ne dois toucher que rapidement dans mon texte. Je ne puis donc m'empêcher de faire observer avec M. de Fitz-James (*Mandement contre le P. Berruyer*, tit. supra, part. I, ch. 2, art. 4.), que pour rendre à l'Écriture sainte l'honneur qui lui est dû, il ne suffit pas d'en avouer l'existence et l'inspiration; il faut de plus l'employer à l'usage pour lequel Dieu l'a destinée. Or une des principales fins de l'Écriture sainte est d'être la règle de notre foi, de nos sentiments, de nos mœurs et de toute notre conduite. (*Ad Rom.* XV, 4; *II Timoth.* III, 15, 16 et 17.)

Il y a sur ce point deux sortes d'écueils à éviter. L'un consiste à ne reconnaître d'autre règle de foi que l'Écriture sainte, et d'attribuer à tout particulier le droit de l'interpréter par son propre esprit. L'autre est de prétendre que les livres saints n'ont pas été écrits pour régler notre foi, et que les arguments qu'on en tire pour prouver les dogmes de la religion ne sont pas convainquants par eux-mêmes. Les prétendus réformés sont tombés dans le premier écueil; le P. Berruyer se jette dans le second. La vérité catholique s'écarte également de l'un et de l'autre.

C'est une étrange présomption dans les protestants, dit encore M. de Fitz-James, de n'admettre pour règle de foi que l'Écriture sainte et de soutenir que chaque particulier est en droit de l'interpréter par son propre esprit, indépendamment de l'autorité de l'Église. Tout ce qu'il faut croire n'est pas contenu dans les livres saints; il y a plusieurs vérités révélées, admises par les protestants eux-mêmes, que nous ne connaissons que par la voie de la tradition; celles mêmes qui sont révélées dans l'Écriture ne le sont pas toutes avec la même clarté. Enfin c'est de l'Église

christianisme. Ces saints livres nous fournissent encore les preuves de la vérité, et de la divinité de la religion chrétienne; ils contiennent des faits susceptibles de grandes instructions, et sont les monuments de notre croyance. L'Église a eu par conséquent dans tous les âges le même intérêt, le même besoin, le même droit de se les conserver, de se les assurer exempt d'erreurs, de les connaître infailliblement, de les discerner des livres profanes, et de les faire connaître à ses enfants. Toute doctrine qui est contraire à ce que nous venons d'établir est blasphème tout à la fois et contre le texte sacré de nos Écritures.

catholique, dépositaire et interprète infaillible de l'Écriture que de la tradition, que Jésus Christ veut que nous recevions la vraie intelligence de l'une et de l'autre.

Mais quoique tout ce qui appartient à la révélation ne soit pas énoncé dans les divines Écritures, l'Église a toujours été persuadée que la plupart des articles de foi y sont renfermés. Ce que l'Ancien Testament enseigne d'une manière plus voilée est proposé plus clairement dans le Nouveau. Plus on lit ce livre sacré avec piété, avec respect et avec communion à l'Église, plus on y découvre un fonds inépuisable de lumière et d'instruction.

De ces considérations fondées sur la doctrine de l'Écriture elle-même, sur l'enseignement pépétuel de l'Église, et développées savamment par nos plus célèbres théologiens, M. l'évêque de Soissons continue à nous faire remarquer que c'est une vérité incontestable et reconnue de tout temps dans l'Église, que la plupart des dogmes de la foi se trouvent contenus dans l'Écriture sainte d'une manière assez positive pour fixer la croyance et pour confondre les novateurs. Quelle multitude de preuves les saints docteurs n'en ont-ils pas tirées pour établir les dogmes catholiques et pour confondre les hérésies qui se sont élevées dans le cours des siècles? Tous les Pères, dit cet illustre prélat avec le grand Bossuet (*Défense de la Tradition des SS. Pères*, liv. II, ch. 4, tome II des œuvres posthumes, pag. 40), et tous les théologiens, après Vincent de Léris, demeurent d'accord que parmi les lieux théologiques, c'est-à-dire parmi les sources d'où la théologie tire ses arguments pour établir ou pour éclaircir les dogmes de la foi, le premier et le fondement de tous les autres est l'Écriture canonique, d'où tous les théologiens, aussi bien que tous les Pères, supposent qu'on peut tirer des arguments convainquants contre les hérétiques. La tradition, c'est-à-dire la parole non écrite, est un second lien d'où on tire des arguments : *Primo scilicet divinis literis auctoritate, tum deinde catholice Ecclesie traditione*, comme parle Vincent de Léris; *Communiorum aduers. hæreses*, édit. Paris, 1561, pag. 3, fol. verso; mais ce second lien, ce second principe de notre théologie ne doit pas être employé pour affaiblir l'autre qui est l'Écriture sainte. M. B. s'est établi ensuite sur cette matière, ainsi que l'observe M. de Fitz-James, un principe capital. C'est que pour prendre l'idée véritable de l'Écriture et de la tradition, de la parole écrite et non écrite, il faut dire que les preuves de l'Écriture sur certains points principaux sont convaincantes par elles-mêmes; que celles de la tradition ne le sont pas moins; et qu'en outre que chacune à part puisse subsister par sa propre force, elles se prêtent la main et se donnent un mutuel secours. M. Bossuet, loc. cit., chap. 6, pag. 47; *Conf. Dionys. Petrus in opus theologiarum dogmatum Prologomena*, pag. 1, § 7; *ejusdem de ecclesiæ Hierarchia*, tom. IV, pag. 4, seqq., et quantité d'autres théologiens qui ont mis ce double principe dans tout leur jour.

et contre l'Église à qui ces divins écrits ont été adressés, et contre l'Église universelle, qui était indispensablement chargée de veiller à la conservation d'un si précieux dépôt (1). Pour le dire en deux mots, si l'Église, qui est l'organe et l'instrument immédiat du Saint-Esprit, en prononçant sur l'authenticité même de nos versions, nous donne un gage assuré qu'elles ne contiennent rien qui ne soit conforme aux vérités que la religion professe, et à la suite de l'histoire du peuple de Dieu, renfermée dans les textes originaux de nos Écritures, que ne résulte-t-il pas de ce principe lumineux en faveur de l'intégrité et de la pureté de ces mêmes textes ?

Revenons enfin au même principe que nous avons déjà touché dans notre premier mémoire : disons que Jésus-Christ et les apôtres, en citant l'original des Écritures du Vieux Testament pour confirmer leur doctrine, y ont reconnu un caractère bien marqué d'autorité et de vérité qui en éloigne le moindre soupçon d'erreur et de corruption. Il était de l'essence de la mission du Fils de Dieu de ne citer ces divins écrits qu'autant qu'ils étaient conformes aux premiers originaux. Dans la supposition que ces Écritures eussent contracté des taches de quelque importance, notre divin Sauveur aurait dû en avertir les apôtres ; et c'eût été contre la dignité et l'excellence de sa mission de ne point indiquer les moyens de rétablir dans leur première intégrité des écrits si étroitement liés à tout le corps de la nouvelle alliance qui venait d'établir sur les fondements de l'ancienne. Dans le fameux entretien que Jésus-Christ eut le jour de sa résurrection avec les deux disciples d'Emmaüs, ce divin Sauveur leur expliqua par ordre toutes les Écritures, en commençant par Moïse ; et continuant par tous les prophètes, l'un après l'autre, il leur montra qu'elles parlaient toutes de lui (2). Pour mieux convaincre ces deux disciples, Jésus-Christ, qui était le maître de la nature (3), et qui était Dieu lui-même, pouvait alors déployer un seul acte de sa toute-puissance. Mais il n'eût pas besoin de recourir à cette voie extraordinaire : le témoignage des Écritures suffisait pour leur faire reconnaître le rédempteur d'Israël. C'est qu'il n'y avait rien de plus respectable parmi les Juifs qu'une telle autorité : ils en sentaient tout le poids, parce qu'ils étaient assurés de la divinité et de la pureté des livres saints. N'était-ce pas encore du devoir des apôtres de découvrir aux fidèles les corruptions qui auraient pu se glisser dans un texte original qui est une des principales règles pour tout ce qui tient au dogme et à la morale ? Ni Jésus-Christ ni les apôtres n'ont rien dit d'une pareille corruption. Notre Seigneur au contraire ne prouve sa divinité que par

(1) M. l'évêque de Soissons, *uti supra*, part. I, ch. 2, art. 2.

(2) Incipiens a Moysè et omnibus prophetis, interpretatur illis in omnibus Scripturis, quæ de Ispocrant (Luc. XXI, 27).

(3) Data est mihi omnis potestas in cælo et in terra. (Matth. XXVIII, 18.)

les Écritures. Les apôtres, à l'exemple de Jésus-Christ, n'en allèguent point d'autres preuves (4). Toute la mission du Fils de Dieu ne porte que sur l'accomplissement des anciens oracles (2) desquels un synagoge était la fidèle dépositaire.

A mesure cependant que l'Église chrétienne prenait de nouveaux accroissements, et qu'elle se répandait hors de la Judée dans les diverses provinces de l'empire romain et ailleurs, tous les fidèles étaient peu en état de recourir aux sources hébraïques de nos divines Écritures si nécessaires à nourrir la piété, à les confirmer dans la foi que leur avaient annoncée les apôtres. S. Paul félicitait Timothée de ce qu'il avait été nourri dès l'enfance dans les saintes lettres qui peuvent instruire, dit l'Apôtre, pour obtenir le salut. Toute l'Écriture, continue-t-il, étant divinement inspirée, est utile pour instruire de la vérité, pour réfuter les erreurs, pour corriger le dérèglement des mœurs et pour former à la justice (II Ad Timoth. III, 15, 16). Les principaux Juifs de Bérée, convertis par le même apôtre, examinaient avec soin les Écritures pour voir si ce qu'il leur avait enseigné était véritable (Act. XVII, 11). Telle était l'attachement des premiers chrétiens (3) pour la parole de Dieu, qu'ils en considéraient la lecture comme un de leurs devoirs essentiels. Les ministres du Seigneur jugèrent donc à propos de donner à ces chrétiens qui ne pouvaient consulter nos originaux, des versions qui y suppléassent. Aussi en vit-on paraître en langues syriaque, égyptienne, éthiopienne, persane, indienne, arménienne, scythique, sauramate et autres (4). Toutes ces différentes versions n'ont point une même date. Les unes parurent plus tôt, les autres plus tard, selon le besoin des églises. Mais aucune de ces versions n'est un si grand cours que l'eût la tradition des septante interprètes.

La domination des Grecs du temps d'Alexandre le Grand et de ses successeurs avait porté la langue grecque dans une bonne partie de l'Orient (5). Jamais

(1) Nihil extra dicens quam ea que propheta locuti futura esse, et Moyses. (Act. XXVI, 22.)

(2) Necessè est impleri omnia que scripta sunt in lege Moysi et prophetis et psalmis de me. Tunc aperit illis sensum, ut intelligerent Scripturas, etc. (Luc. XXIV, 44, seqq.; Act. III, 18, 24; X, 43, et alibi.)

(3) Voyez les Mœurs des chrétiens, par M. l'abbé Fleury, ch. 7, pag. 42, suiv., de l'édition de Bruxelles 1755.

(4) Universa enim (facies terræ) quæ sub sole est, eorum quidem sermonum (apostolica, propheticaque doctrina) plena est. Et vox hebraica, non in Græcorum modo linguam conversa est, sed etiam in Romanorum et Ægyptiorum, Persarumque et Indorum et Armeniorum, Scythiarumque et Sarmatarum, atque innumatim dicam, in omnibus linguis, quibus cunctæ nationes uti perseverant. Theodoritus, De Græcorum affectionum curatione, sermone V, de Natura hominis, Oper. tom. IV, edit. Paris. 1622, pag. 535, seqq.

(5) Sermo græco, quo omnis Orientis loquitur. S. Hieronymus, Prouv. in lib. II Epistol. ad Galat. Oper. tom. IV, part. I, col. 235. Façon de parler qu'on doit cependant restreindre dans ses justes limites, principalement quant à la Judée, où le peuple parlait une tout autre langue.

celle langue ne fut plus répandue qu'on la vit un bon siècle avant la venue du Sauveur et dans les premiers âges de l'Église. Les apôtres destinés à porter l'Évangile à ceux des gentils auxquels le langage des Grecs était plus connu, ne purent mieux faire que de leur présenter une version qui longtemps auparavant se trouvait toute composée (1) dans la même langue.

(1) S'il est une matière qu'on ait traitée avec quelque détail et sur laquelle les critiques aient le plus exercé leurs droits, c'est assurément celle qui concerne la version des LXX interprètes et l'histoire de cette version. Pour ce être convaincu, il suffit de jeter les yeux sur les écrivains que je vais citer et que l'on pourra consulter. — Santes Pagninus, *Isagogæ ad sacras litteras*, edit. Lugd. 1556, cap. 3 12, pag. 4, seqq.; Nicolaus Serarius, Jacob. Bonfrerius, Alphons. Salmero, et Joan. Stephan. Menochius in *Prolegomena Scripturæ*; Joan. Euseb. Nierenbergius, *de Origine Scripturæ sanctæ*, lib. XII, cap. 2, seqq.; Christian. Kortholus, *de variis Scripturæ editionibus*, cap. 6, pag. 51, seqq.; Jo. Henr. Hottingerus, *Thesaurus philolog.*, lib. I, cap. 3, sect. 5, pag. 278, seqq.; Nicolaus le Nonnry, *Apparatus ad bibliothec. maximam Patrum*, lib. I, dissec. 12, cap. 1, col. 225, seqq.; Julius Bibliotecus, *Bibliotheca magna rabbinica*, tom. I, pag. 457, seqq.; Scipio Sgabatus, *Archæorum Vet. Testamenti*, pag. 487, seqq.; Joan. Morinus, *Exercitationes biblicæ*, part. I, tota; Richard Simon, *Hist. critique du vieux Testam.*, liv. II, chap. 2, pag. 186, suiv., chap. 4, pag. 202, suiv., etc.; Eiusd. *disquisitiones criticæ, de variis Bibliorum Editionibus*, cap. 15-17, pag. 108, seqq.; Joan. Owenus, *Theologumena*, lib. V, digress. 2, pag. 588; Andr. Rivetus, *Isagogæ ad Scriptur. sacr.*, cap. 10, *Operum* tom. II, fol. 508; Jacob. Lasserus, *de LXX interpretum versione Syntagma*, cap. 1, seqq.; Joan. Lightfootus, *Addenda ad vetera hebraica in l'Épist. ad Corinth.*, cap. 9, seqq., *Operum* tom. II, pag. 956, seqq.; Joan. Hoornbeck, *de convincendis Judæis Prolegomen.*, pag. 49; Joan. Leusden, *Philologus Hebræo-Mixtus*, dissertat. 2 4, pag. 10, seqq.; Isaac Vossius, *de LXX Interpretibus, eorumque translatione*, cap. 1 50, pag. 1-99; Eiusd. *Appendix observationum ad Pomponium Melam*; Joan. Meyerus, *dissertatio 3, præmiæ ad ירושלים a se latine versum*, § 10, seqq., pag. 215, seqq.; Brian. Walton, *Prolegomena ad Bibliam polyglottam*, cap. 9, pag. 54, seqq.; Humfrid. Hody, *de Bibliorum Textibus originalibus, Versionibus græcis, et latini Vulgata*, lib. I, II et III, passim; Anton. Van Dale, *Dissertatio super Aristotæ de LXX interpret.*, etc., Amsterdam. 1705; Joan. Ernest. Græbius, *de variis Vitis LXX Interpretum versionibus ante Originis ævum italicis et Romanis*, etc., Oxonii 1710; Eiusd. *Prolegomena, singulis tonis codicibus Alexandrinis*, *ibid.* editi, præmissa; Lamberus Bos, *Prolegomena ad suam LXX interp. edition.*; M. Prideaux, *Histoire des Juifs*, etc., tom. III, part. II, liv. I, pag. 45, suiv.; Sixtus Senensis, *Biblioth. sanctæ*, lib. IV, tom. I, pag. 470, et lib. VIII, tom. II, pag. 1105, seqq.; N. Alexander, *Hist. eccles. Vet. Testam.*, tom. II, cap. 1, art. 5, pag. 256, et pag. 401 seqq.; Eiusd. *dissert. 11 in Hist. eccles. sec. II*, tom. III, pag. 457 seqq.; dom. Calmet, *Dissertationes qui peuvent servir de prolegomènes de l'Écriture sainte*, édit. de Paris, 1729, tom. I, pag. 74, suiv.; L. Elies du Pin, *Dissert. prélim.*, ou *prolegom. sur la Bible*, tom. I, liv. I, ch. 6, § 2, suiv., pag. 172, suiv.; Bernard de Montfaucon, *Præliminaria ad Hexapla Originis a se edita*, cap. 5, pag. 27, seqq.; Ludovicus Capellus, *Critica sacra*, lib. IV, cap. 4, seqq., pag. 212, seqq.; Joan. Buxtorfius fil., *Annotica, seu Vindicia veritatis Hebr.*, part. II, cap. 8, pag. 541, seqq.; Henric. Benzelius, *Dissertationes Syntagmaticæ, Dissert. de antiquis Biblior. Versionibus*, tom. I, pag. 503, seqq.; Bernard. Lamy, *Apparatus biblicus*, sec.

Mais ne pensons pas que cette conduite des apôtres donnât la moindre atteinte aux témoignages qu'on

Manuductio ad sacram Scripturam lib. II, cap. 10, pag. 407, seqq., edit. Venet. 1756; Joseph. de Voisin, *Observationes in prolegomena paginæ fidei Hieronymi Marini Thesaur. Antiquit. sacr. Blas. Ugolini*, vol. I, col. 275, seqq.; J. Ferri. Boddus, *Histor. ecclesiast. Vet. Testam.*, peric. II, sect. 6, *capit. Babyl. ad principat. Machab.*, § 12, pag. 1051, seqq.; Jo. Albert. Fabricius, *Biblioth. Græc.*, lib. III, cap. 12, vol. II, cap. 315, seqq.; Jo. Christ. Wolfius, *Biblioth. Hebræa* part. I, num. 354, pag. 215, seqq.; part. II, sect. 6, pag. 440, seqq.; part. III, num. 354, pag. 155; M. l'abbé Binouari, *Journal ecclésiastique*, avril 1760, art. 1, pag. 1, suiv.; August. Plefferus, *Critica sacra*, cap. 9, *de Versionibus græcis*, pag. 430, seqq.; Joan. Gottlob Carzovius, *Critica sacra*, part. II, cap. 2, § 1, seqq., pag. 481, seqq.; et autres écrivains principalement dans ces deux derniers ouvrages.

Après tant de discussions de la part des savants que je viens de nommer sur ce point de littérature sacrée, l'on n'est encore aussi embarrassé à pouvoir donner quelque chose de bien assuré touchant la véritable origine de la version des LXX, à déterminer quel en furent les auteurs, quel fut le nombre des interprètes, si c'étaient des Juifs d'Alexandrie ou de Jérusalem, à fixer le vrai temps auquel elle parut, à établir enfin d'une manière précise par l'ordre de qui elle fut composée.

Parmi les anciens qui sont entrés dans quelque détail là-dessus, l'on nous produit d'abord un Aristée, officier du roi Ptolémée Philadelphe, et qui dans une lettre écrite sous son nom à son frère Philocrate, nous a donné l'histoire de cette version. Suivant la narration de cet écrivain, Ptolémée fait une députation solennelle au grand prêtre Éléazar, et l'accompagne de magnifiques présents pour le temple ; il lui demande les livres de la loi mosaïque, et des gens habiles pour les traduire en grec. Le souverain pontife se rend bientôt aux prières du roi d'Égypte, et lui envoie en même temps six savants personnages pris de chaque tribu, autant respectables par leur âge que par leurs mœurs, très-versés dans les langues hébraïque et grecque. Ils s'acquittent parfaitement de leur commission auprès du roi Ptolémée Philadelphe. Ce prince satisfait des travaux des traducteurs les renvoie à Jérusalem, comblés de présents pour eux-mêmes, ainsi que pour le grand prêtre Éléazar.

Tel est en gros le fonds du récit que nous offre la lettre qu'on attribue à Aristée. Elle renferme bien d'autres anecdotes assez singulières qui sentent plus du prodige qu'elles ne paraissent conformes à la vérité historique. C'est néanmoins de la même source que nous tenons presque tout ce que les anciens et quelques modernes ont dit touchant l'histoire de la version des LXX. Quelques-uns ont même renchéri sur la narration d'Aristée, en portant de certaines circonstances qu'on chercherait en vain dans la lettre de l'écrivain égyptien.

La lettre d'Aristée a été imprimée plus d'une fois, et a paru en plusieurs langues. L'exemplaire que nous en avons de nos jours et dont Fabricius rapporte différentes éditions (*loc. cit.*, pag. 507, seqq.), s'éloigne cependant de beaucoup de celui que les anciens paraissent avoir employé. Mais de quelque côté que l'on envisage l'histoire de cette version, il est constant que l'écrit qui y a donné lieu remonte à des temps antiques. Les témoignages de Philon, de Joseph et des Pères, quelle différence qu'on trouve d'ailleurs dans leur récit, ne permettent point de rejeter cette pièce à des âges postérieurs à la venue de Jésus-Christ. Si l'autorité d'Aristotele, philosophe perpétuel, dont parlent Eusebe et Clément d'Alexandrie, doit être encore de quelque poids, il faut renvoyer la